CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

CNRD 2019

répressions et déportations
en France et en Europe
1939-1945
espaces et histoire

Amis de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation
Délégation de Loire-Atlantique

Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant AMRC

académie Nantes

direction des services départementaux de l'éducation nationale
Loire-Atlantique

Introduction

Partie 1

Les limites du thème 2019

Partie 2

L’approche chronologique : le cas de la France

Partie 3

L’approche comparative : la perspective européenne

Conclusion

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Introduction

———

Défense de la France

30 septembre 1943

DEFENSE de la FRANCE

EDITION DE PARIS
30 Septembre 1943
N.39

JOURNAL FONDÉ LE 14 JUILLET 1941
TÉMOIGNAGE

«Je ne crois que les histoires dont les témoins se feraient égorger»
PASCAL

LES DÉFENSEURS DE LA CIVILISATION...

PRISONNIERS RUSSES
Documents communiqués par un prisonnier évadé.

Prisonniers russes réduits par la faim à cet effroyable dénûment. Remarquer dans l'embrasure de la porte l'Allemand qui rit.

Prisonniers russes jetés à la fosse. Un de ces malheureux (Photo du dessous) EST ENCORE VIVANT. Sa main se crispe sur le pantalon de l'un de ses bourreaux. Remarquer l'air tranquille et indifférent des soldats Allemands accomplissant leur "tâche".

ENFANTS DES PAYS "PROTÉGÉS"
Photographies prises en Grèce par l'un des nôtres.

Il faut que toutes les mères de France voient où mène la "protection Allemande" Les innocents, les faibles que la force devrait abriter sont écrasés, massacrés, torturés par la force au service d'aventuriers. L'Allemagne, une fois de plus, s'est déshonorée devant le monde.

Défense de la France,
n° 39, 30 septembre 1943
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Les FRUITS de la HAINE

« Je crois à la fécondité de la haine... » HITLER

Certains de nos lecteurs s'étonneront peut-être de nous voir publier de pareilles horreurs Nous croyons cependant nécessaire de le faire, et ceci pour trois raisons :

Pour porter un témoignage. Ceux qui ont souffert le martyre pour la Patrie ont le droit que leurs souffrances ne soient pas recouvertes d'un voile faussement pudique. Ils ont souffert ces tortures dans leur propre chair, le peuple de France peut bien souffrir d'en prendre connaissance.

Pour convaincre ceux qui, confiants dans le Maréchal, l'Ordre Nouveau et toutes ses douceurs, ignorent encore le vrai visage du nazisme. Pour les convaincre ..., ou du moins les rendre inexcusables de n'être pas convaincus. Il faut qu'aucun Français ne puisse dire : « Je ne savais pas ».

Pour dégoûter la France des régimes de force et de terreur d'où qu'ils viennent. L'Etat policier est immonde, quelle que soit la cause qu'il prétend défendre. Il s'accompagne obligatoirement de toutes les ignominies. La justice n'est plus juste quand elle est étayée par la violence.

Que chaque Français médite les textes ci-dessous, les photos de la première page. Ainsi va le monde quand les peuples se laissent diriger, après les avoir élus, par des aventuriers.

Les HORREURS de la Police de VICHY et de la GESTAPO en FRANCE.

Nous réunissons volontairement ces deux institutions sous le même titre car toute une partie de la police, par crainte ou intérêt, a résolument joué la carte allemande. La honte éternelle de la police (nous exceptons les isolés qui ont noblement fait leur devoir) sera d'avoir collaboré et de manière fort efficace, à l'assassinat de notre pays. La honte éternelle du gouvernement de Pétain sera d'avoir accepté de mettre la police au service de l'ennemi. « Des accords ont réglé la question de la collaboration entre les polices allemande et française. Ces accords stipulent que la police française doit apporter son appui à la police allemande, non seulement en lui communiquant des renseignements utiles, mais en coopérant à la répression contre tous les ennemis du Reich » (Bulletin mensuel secret de la délégation française à la commission d'armistice en date du 28 Août 1942).

Ce qui a été commis sur la terre de France dépasse tout ce que l'on pouvait imaginer de la bassesse humaine.

MARTYR DES FEMMES

Nous parlerons plus loin de ce que subissent les femmes déportées. Les faits relatés ci-dessous ont eu lieu en France.

Les femmes enceintes sont emprisonnées comme les autres, frappées, soumises à un régime de famine; les interrogatoires se poursuivent pendant les accouchements. Quand par hasard l'enfant parvient à terme, il est arraché à sa mère.

Une jeune fille tuberculeuse, dont l'état nécessitait un double pneumothorax, fut traitée sous la surveillance de la police française. On commença l'opération, puis on lui dit : « Si tu ne parles pas, on ne finit pas ». Elle ne parla pas, et l'insuffiation fut arrêtée.

Les femmes n'échappent pas aux tortures. Une jeune polonaise, à la Préfecture de Police de Paris, est mise à nu et on lui arrache tous les poils du corps. Madeleine Marzin, une jeune institutrice, après avoir été torturée, est promenée nue à travers les locaux de la police judiciaire, sous d'ignobles insultes.

Dans certains cas, on a fait assister des femmes aux tortures de leur mari ou de leurs enfants.

En Février 1943, un jeune ménage fut arrêté à Paris. On emmena avec eux leur petit garçon âgé de 4 ans. Pendant deux jours celui-ci fut enfermé sous les yeux de sa mère, puis on le relâcha seul en plein Paris.

Une femme est arrêtée, laissant chez elle un bébé de huit mois, on l'empêche de prévenir qui que ce soit, et l'enfant reste seul. On la torture puis on la déporte sans qu'elle sache jamais rien de son enfant.

La France était le pays où l'on respectait les femmes...

TORTURES ATROCES

Sur ceux qu'elle arrête, tant par sadisme que pour tenter de provoquer des aveux, la police se livre à d'ignobles traitements. Toutes les ressources de l'esprit humain, même la science et la médecine, sont mises en action pour faire souffrir.

Il existe à la Gestapo des cellules où il est impossible de s'allonger ni de se tenir debout. Pas d'aération, une lumière aveuglante jour et nuit, aucune hygiène.

Des injections sous-cutanées d'acide, dont les effets sont insupportables, ont été pratiquées. Des presses, des "brodequins", écrasent les membres, broient les muscles.

A Lyon, des aiguilles ont été introduites sous les ongles des suppliciés.

A Rennes, un patriote a été supplicié pendant 27 heures, ses tortionnaires allant jusqu'à lui percer les parties sexuelles avec des aiguilles.

Les patriotes sont vraiment la proie des policiers On dirait qu'ils leurs servent de jouets. A six, huit, dix, les brutes se déchainent, et cela sur un seul. Tout est bon, les coups de poings, les coups de pieds, les coups de matraque, les nerfs de bœuf, les baguettes ; on frappe partout, la nuque, la plante des pieds, le visage, l'estomac, le foie, les parties sexuelles, les reins, le cœur. Les séances durent des heures, des jours. Quand les malheureux tombent, on les relève à coups de pieds. S'ils ne se relèvent pas, on attend qu'ils se raniment. Et le lendemain on recommence. On cogne sur les blessures, sur les bleus, sur les enflures.

Hervé, un Franc-Tireur, délivré par les siens, pendant son interrogatoire par le juge d'instruction Lebras à Nantes, avait eu les pieds brûlés au chalumeau.

JUSQU'A LA MORT

Malgré les précautions prises pour maintenir la victime en vie, la mort succède fréquemment à ces traitements. Roland Carca est envoyé mourant, les intestins perforés. On a vu le cadavre d'Elise Gras, du 15 ardt. de Paris, la tête écrasée. Robinet, travailleur municipal du 17 ardt. est mort des suites des tortures. Ignace Humblot est trouvé mort dans sa cellule, la colonne vertébrale brisée à la suite de tortures infligées dans une prison du Pas-de-Calais.

RÉCITS DE VICTIMES

« Ils voulurent que je leur donne le nom des camarades qui n'étaient pas arrêtés, rapporte un ouvrier. Je fus pendu par les pieds, les mains attachées derrière le dos, complètement nu, battu à coups de nerf de bœuf. Pendant plus d'une semaine, je ne pus ni m'asseoir ni me coucher.»

Un autre écrit : « Comme je ne parlais pas, ils me firent déshabiller et se mirent à cogner. Deux me donnaient des coups depuis la nuque jusqu'au bas des reins, un troisième me frappait à coups de pied, dans le ventre et les jambes, cherchant surtout à atteindre les parties. Enfin l'un prit une trique et commença à me frapper les côtes et les reins. Pendant des jours j'ai fait du sang. Un autre copain, qui se trouvait dans la même cellule que moi, avait été frappé lui aussi, mais ceci dépasse l'imagination : des brutes déchainée lui avait mis la verge sur la table et l'avait frappée violemment. Le malheureux, pendant une semaine, a souffert de douleurs atroces. Un autre copain frappé plusieurs jours de suite dans la région des reins, faisait du sang. »

Un ouvrier raconte comment il fut jeté sur une table, un chiffon sale enfoncé dans la bouche, et frappé pendant deux heures et demie, sur tout le corps, et à coups de règle de fer sur la plante des pieds. Les policiers se relayaient. Ils le laissèrent avec les lèvres arrachées, deux côtes cassées.

Du 5 au 15 Janvier 1943, F B. fut battu chaque jour ; il perdait connaissance sous la violence des coups. Le 7, il avait été frappé avec un nerf de bœuf. Tout à coup raconte-t-il, j'entends une voix de fauve me crier : « Ne l'en fais pas, tu vas bientôt accoucher ». On me brûle alors les poils des jambes avec un briquet, et c'est un petit ressemelage de la plante des pieds.

CES SCÈNES INFERNALES SE PASSENT A LA POLICE JUDICIAIRE, DANS LES COMMISSARIATS, A PARIS ET EN PROVINCE.

Ce que nous refuserons de voir souffrir par les pires bandits de la terre est supporté par de splendides jeunes gens, par des jeunes filles pures droites et fières. Leur seul crime est d'avoir aimé la France, de refuser de trahir les leurs.

L'ORDRE NOUVEAU EN EUROPE.

DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION

Des centaines de milliers de malheureux, de toutes nationalités, souffrent et meurent dans les camps de concentration. Ecoutons le témoignage d'un homme qui a pu revenir de l'un de ces camps.

Il y a perdu 17 kilos, son corps est couvert de plaies, de traces de coups de cravache. C'est à peine s'il a la force de parler :

« Dans les camps de concentration d'Auschwitz, en Haute-Silésie, à 30 km de Kattowitz; 10.000 déportés sont parqués.

Ils sont logés dans de vastes casernes. Dans chaque chambre, 300 hommes sont entassés, avec un grabat pour sept (la paille n'est jamais changée). Ils sont couverts de vermine; pas de place pour s'allonger en dehors des grabats. Les salles ne sont jamais chauffées. A trois heures du matin, les internés sont réveillés pour être emmenés au travail.

La nourriture se compose, par jour, de 100 grammes de pain et d'un peu de soupe. Un seul récipient pour 27.

Le travail est épuisant. Tous y participent, malades et infirmes y compris. La durée de travail, *pour les femmes comme pour les hommes*, est de 14 heures par jour. On leur fait démolir deux villes. Pas de repos hebdomadaire, sauf un dimanche par mois où l'on fait la corvée au camp.

Aucune hygiène. Trois WC pour 10.000 internés. Une seule douche par mois. Aucun blanchissage. Les poux pullulent. Sans doute, une salle est-elle désignée pour les grands malades qui ne sont plus capables de travailler, mais ils y sont délaissés sans soins et on leur diminue leur nourriture jusqu'à ce qu'ils aient repris le travail. Ceux qui ne peuvent pas se relever meurent de faim. On compte 10 morts par jour. Un four crématoire fonctionne dans le camp. Les suicides se multiplient. En cas de désobéissance, on fusille "pour l'exemple", devant les internés rassemblés.

Dans cet enfer, que les Polonais appellent le camp d'exécution lente, 120 femmes françaises dont 26 veuves d'otages fusillés, sont en train de mourir.

EN POLOGNE

LES CAHIERS DU TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN dans leurs numéros 13 et 14 ont prononcé un terrible réquisitoire sur l'action allemande en Pologne. Rappelons les faits les plus criants.

La liste nominale des Polonais tués dans le Gouvernement général s'élève actuellement à plus de 200.000 personnes. Combien ont été supprimés secrètement, on ne le saura jamais.

Cinq villages dans le district de Kielce ont été rasés en 1940. Tous les hommes, au nombre de 1214, y furent fusillés. A Szalasy, des enfants de 15 à 18 ans ont été enfermés dans leur école et brûlés.

Dans le camp de concentration de Oswiecim, diocèse de Cracovie, 40.000 hommes sont opprimés jusqu'à la mort dans des conditions inouïes. La mortalité atteint parfois 150 personnes par jour. Des fours sont brûlés pour effacer la trace des tortures. Trois fours crématoires fonctionnent quotidiennement à la porte du camp.

La dépopulation de la Pologne s'accomplit systématiquement. L'alcool est vendu partout à des prix particulièrement bas. Une absinthe extrêmement nocive est distribuée par les soins de l'Intendance allemande à la population. La littérature pornographique encombre toutes les librairies.

Les jeunes filles polonaises sont poussées de force dans les maisons publiques. Lorsqu'elles sont infectées on les fusille. Une jeune fille de 17 ans écrit en Juillet 1940 d'Allemagne à sa mère restée en Pologne : « *Je te dis adieu, car je ne te reverrai plus. Nous servons de matelas aux soldats allemands ! Nous sommes toutes infectées et malades. Il n'y a pas de nuit où l'on ne fusille quelques uns d'entre nous. Je sais que cela m'attends aussi, car je suis malade à ne plus pouvoir marcher.*»

La Gestapo pénètre fréquemment dans les ghettos et s'y livre à d'affreux massacres de juifs par la fusillade et les gaz. Au total plus de 700.000 juifs ont été assassinés sur le territoire polonais.

Le clergé est décimé. Les prêtres sont déportés ou tués. Quelques diocèses ont perdu plus de 25 pour cent de leur clergé. La proportion atteint dans certains diocèses 50 pour cent.

France! N'oubliejamais

Ce n'est pas pour provoquer la haine que nous avons reproduit ces documents. C'EST POUR MIEUX LA COMBATTRE.

Sans doute, immédiatement après la libération, faudra-t-il châtier de manière terrible tous ceux qui ont contribués à ces crimes. Mais ce n'est pas par haine qu'il faudra châtier, mais seulement par esprit de justice. Il faudra ensuite établir et maintenir cette justice.

De semblables horreurs ne sont pas spécifiques à l'Allemagne. Chez ce peuple désaxé, elles ont peut-être été exécutées avec plus de raffinement qu'ailleurs, mais ne croyons pas qu'elles sont impossibles ici ou là dans le monde. De semblables crimes apparaîtront dès qu'un gouvernement fera appel à la force policière ou étrangère pour se maintenir, dès qu'un gouvernement devra recruter les bandits, les tarés, les aigris, les sadiques, pour asseoir sa puissance. TOUT RÉGIME BASÉ SUR LA HAINE, PRODUIRA DES FRUITS DE HAINE, ENGENDRERA LA MORT. LA FORCE N'EST GRANDE QU'AU SERVICE DE LA JUSTICE.

FRANCE! SOUVIENS-TOI.

N. B. Nous avons utilisé l'ensemble des documents existant actuellement sur ces questions. On ne s'étonnera donc pas de retrouver des récits déjà publiés ailleurs, notamment dans les brochures du parti communiste et du front national.

Défense de la France,
n° 39, 30 septembre 1943
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Partie 1

Les limites du thème 2019

Les limites du thème 2019

Quels espaces ?

Quelles limites à la répression ?

Quelles limites à la déportation ?

La Shoah est-elle incluse dans le thème ?

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Les limites du thème 2019

Les limites spatiales

L'Europe sous la domination nazie (1942)

La politique d'extermination dans l'Europe nazie

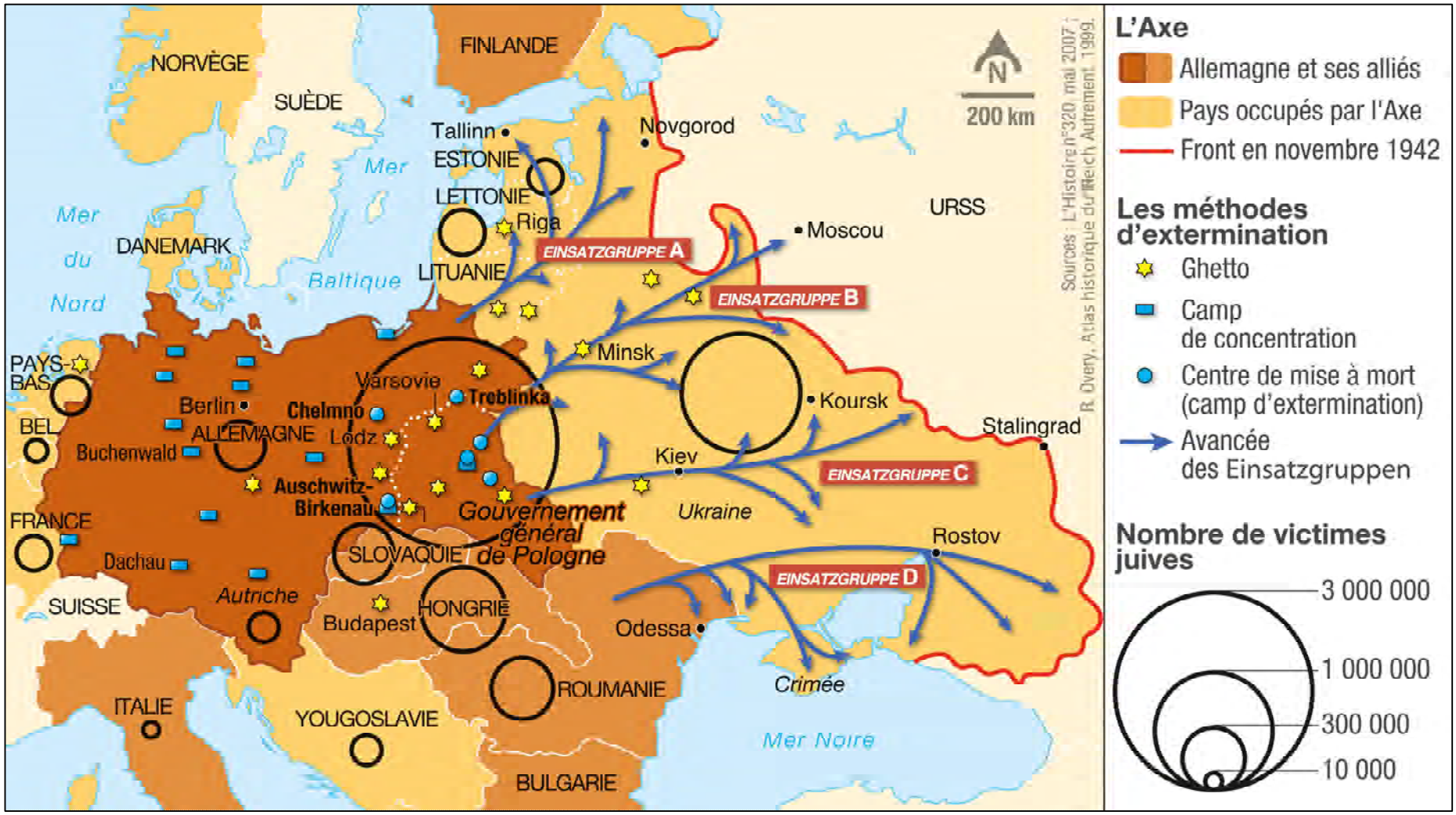

LA FRANCE OCCUPEE 1940 -1944

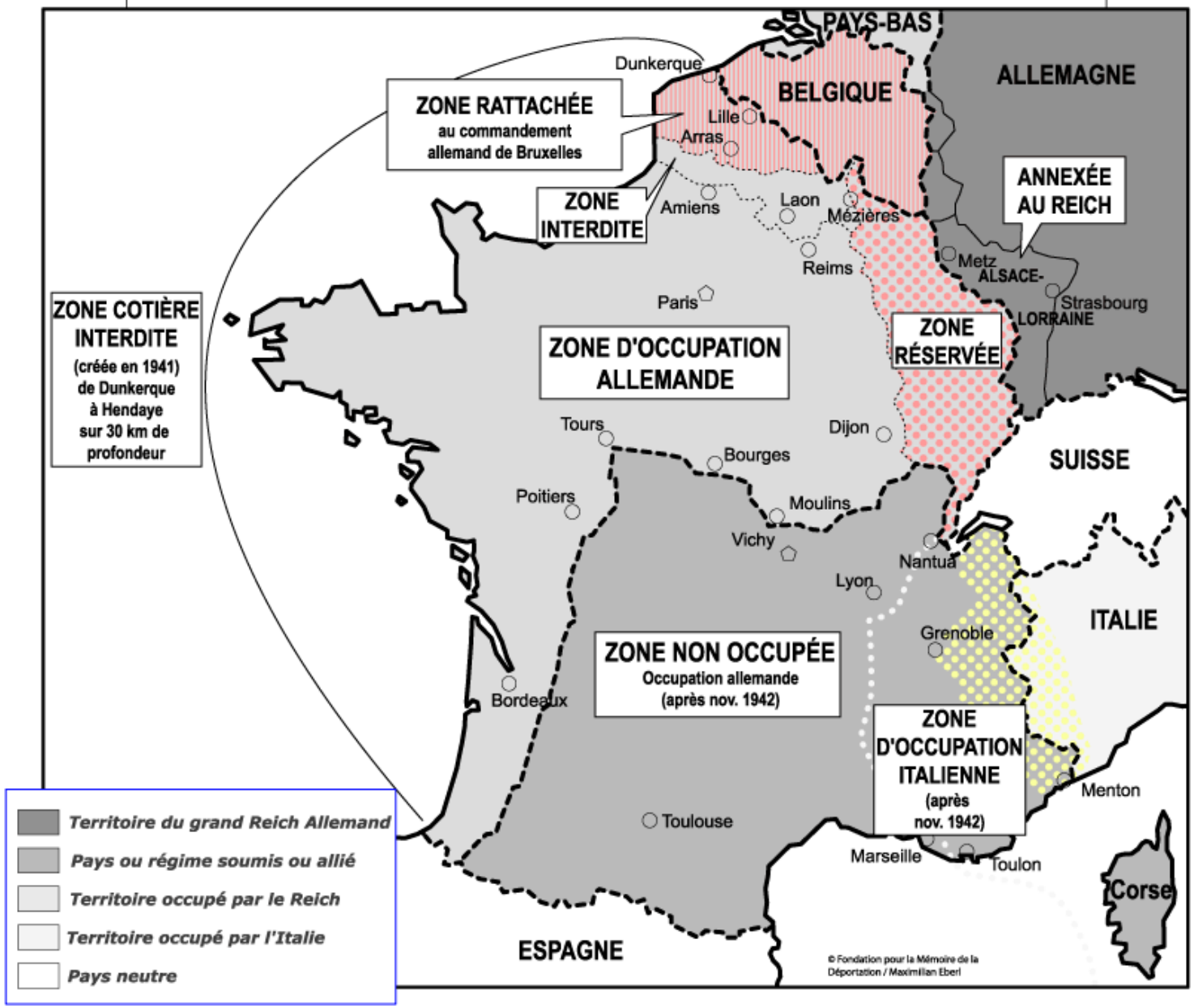

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Partie 2

L’approche chronologique : le cas de la France

Découpage chronologique du dossier national

1939-printemps 1941
une logique d'exclusion et de répression
dans le cadre d'une guerre européenne

été 1941-fin 1943
une guerre mondiale, une guerre d'anéantissement

1944-1945
vers l'effondrement militaire
et le déchaînement répressif

Découpage chronologique pour la France

avant 1940

Politique répressive de la Troisième République

juin 1940 – été 1941

répression judiciaire et premières mesures anti-juives

été 1941 – automne 1942

radicalisation d'une répression marquée par la question des otages
et application de la « Solution finale » en France occupée

décembre 1942 – août 1943

début des déportations massives par mesure de répression
et poursuite des convois de la « Solution finale »

septembre 1943 – automne 1944

déportations systématiques des résistants et des juifs,
escalade des violences contre la population civile

avant 1940

Politique répressive de la Troisième République

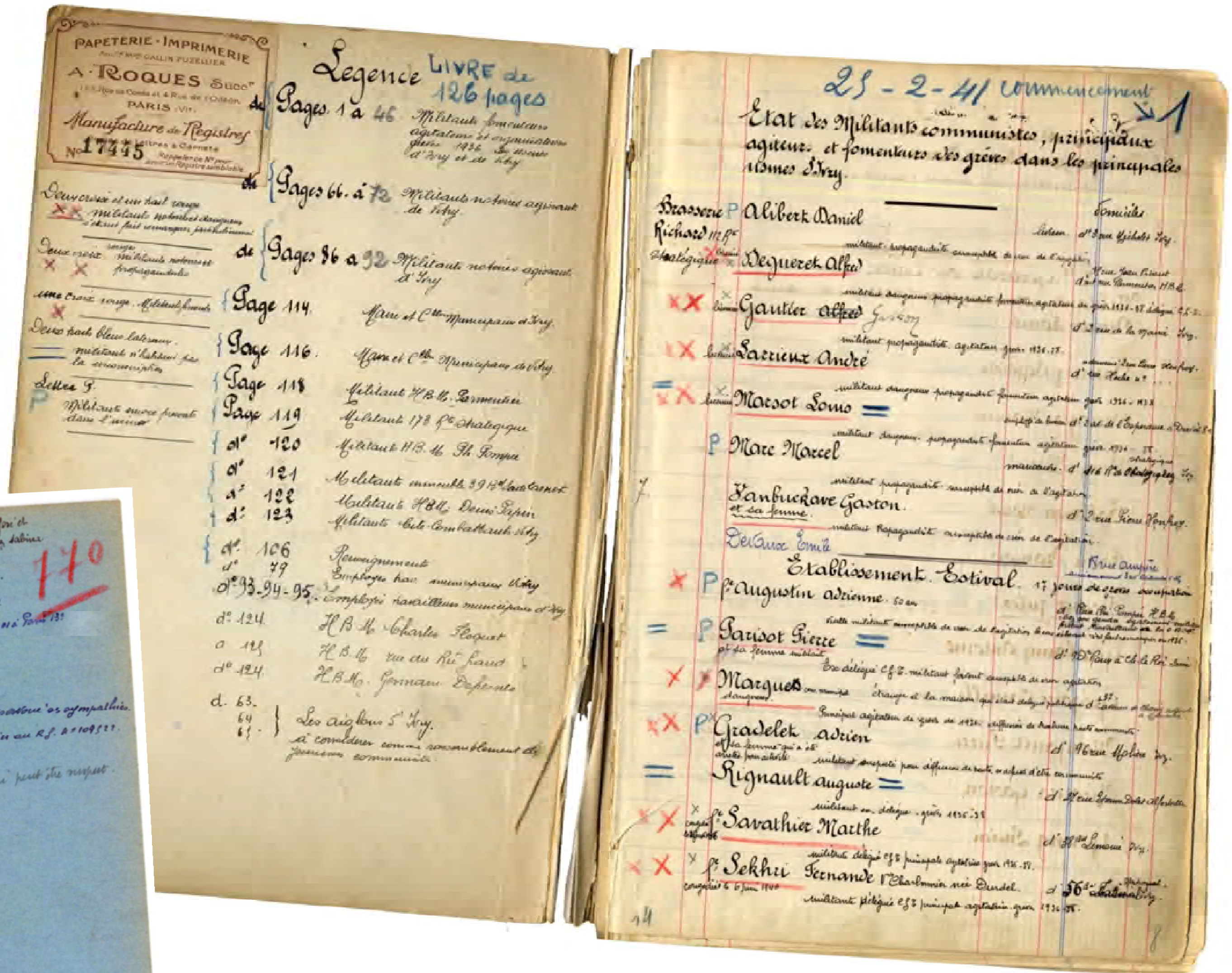

Légende — LIVRE de 126 pages

Pages 1 à 46 — Militants fomentant agitations et organisateurs grèves 1936 des usines d'Ivry et de Vitry

Pages 66 à 72 — Militants notoires agissant de Vitry

Pages 86 à 92 — Militants notoires agissant d'Ivry

Page 114 — Maire et Cllers Municipaux d'Ivry

Page 116 — Maire et Cllers Municipaux de Vitry

21-2-41 commencement

État des Militants communistes, principaux agiteurs et fomentateurs des grèves dans les principales usines d'Ivry

Alibert Daniel
Deguéret Alfred
Gautier Alfred
Sarrieux André
Marsot Louis
Marc Marcel
Vanbuckave Gaston
Établissement Estival
Augustin Adrienne
Garisot Pierre
Marques
Gradelet Adrien
Rignault Auguste
Savathier Marthe
Sekhri Fernande

Perez femme Tilkin
Dolorès
Militante
170
13.3.43

Registre des militants
et fiche de renseignements du commissariat d'Ivry-Vitry
(coll. Musée de la Résistance nationale)

Des Allemands internés au camp de Gurs, en 1940, arborent fièrement le journal antinazi *Die Zukunft* (*L'Avenir*).

L'internement des nomades en France

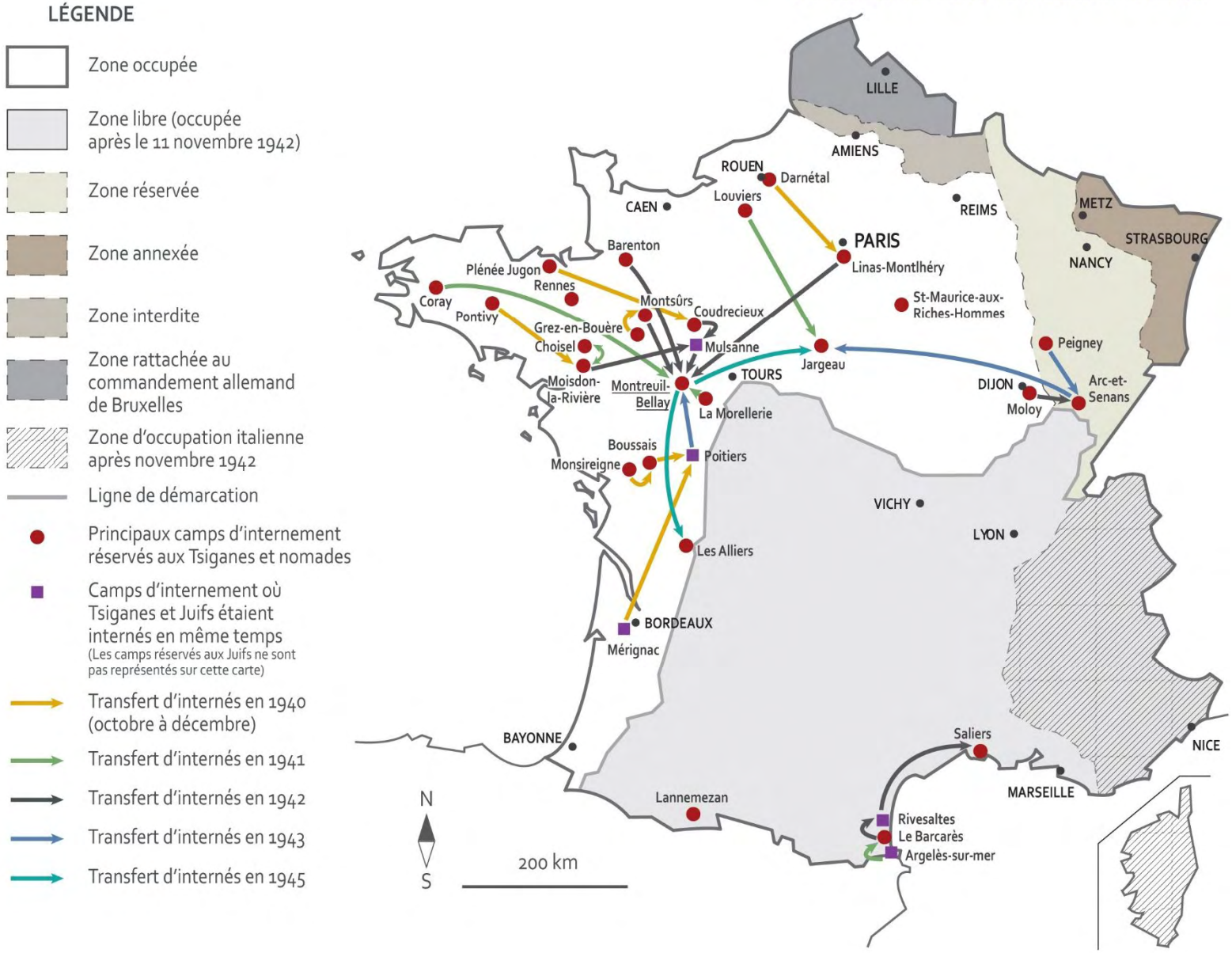

© Centre Régional « Résistance & Liberté » - D'après Marie-Christine Hubert

juin 1940 – été 1941

répression judiciaire

et premières mesures anti-juives

VERORDNUNG

über die

Einführung deutschen Strafrechts und strafrechtlicher Bestimmungen

in dem besetzenfranzösischen Gebiet vom 10. Mai 1940

§ 1.

Soweit eine Handlung, die nach deutschem Recht strafbar ist, zur Aburteilung durch Wehrmachtsgerichte oder Sondergerichte gebracht wird, wird das deutsche Strafrecht angewandt.

§ 2.

Jeder unbefugte **Verkehr mit Kriegs- oder Zivilgefangenen,** die sich in Gewahrsam der deutschen Wehrmacht oder der deutschen Behörden oder Beamten befinden, wird bestraft.

§ 3.

Das **Zusammenrotten auf der Strasse,** das Herstellen und das Vertreiben von Flugschriften, das Veranstalten von öffentlichen Versammlungen und Aufzügen, sowie die Beteiligung daran und deutschfeindliche Kundgebungen aller Art werden bestraft.

§ 4.

Wer die **Arbeit einstellt** in der Absicht, damit die Interessen der deutschen Besetzung zu schadigen, wer Arbeitnehmer aussperrt oder wer andere zur Arbeitseinstellung oder Aussperrung auffordert, wird bestraft.

§ 5.

Wer in **Zeitungen oder Zeitschriften** Nachrichten veröffentlicht, die dem Deutschen Reiche schadlich sein konnen, oder deren Veröffentlichung durch das deutsche Besatzungsheer verboten ist, wird bestraft.

§ 6.

Wer **nichtdeutsche Rundfunksendungen** öffentlich oder im Gemeinschaftsempfang abhört oder wer die Möglichkeit hierzu schafft, wird bestraft.
Ausgenommen hiervon sind nichtdeutsche Sender, die das Besatzungsheer durch öffentliche Bekanntmachung zulasst.

§ 7.

Wer **deutschfeindliche Funknachrichten** oder sonstige deutschfeindliche Nachrichten weiterverbreitet, wird bestraft.

§ 8.

Diese Verordnung tritt sofort in Kraft.

Der Oberbefehlshaber des Heeres.

ORDONNANCE

concernant

l'introduction du droit pénal allemand et des prescriptions pénales

dans les territoires occupés de la France, du 10 Mai 1940

1. Pour autant qu'un acte punissable selon le droit allemand sera jugé par les tribunaux militaires ou par des tribunaux spéciaux, le droit pénal allemand sera appliqué.

2. Tout **rapport** non autorisé **avec des prisonniers de guerre** ou civils, qui se trouvent en captivité auprès de l'armée allemande ou des autorités allemandes, sera puni.

3. Les **attroupements dans les rues,** l'édition et la distribution de tracts, l'organisation d'assemblées publiques et de manifestations anti-allemandes de tout genre seront punis. Les commandants compétents pourront permettre des exceptions.

4. Seront passibles de peine ceux qui **cesseront le travail** avec l'intention de nuire aux intérêts de l'occupation allemande, qui congédieront les employés et ouvriers ou qui en engageront d'autres à cesser le travail ou à renvoyer les ouvriers.

5. Celui qui publiera dans **les journaux ou dans les feuilles périodiques** des nouvelles qui pourraient être nuisibles au Reich ou dont la publication aura été défendue par l'armée d'occupation allemande, sera puni.

6. Celui qui écoutera en public, seul ou avec d'autres personnes, des **émissions de T. S. F. non allemandes** ou qui procurera la possibilité d'une audition pareille, sera puni.
Seront exceptés les postes de radiodiffusion non allemands dont l'administration militaire allemande permettra l'écoute par notification officielle.

7. Celui qui colportera **des nouvelles radiodiffusées et hostiles à l'Allemagne** ou d'autres nouvelles anti-allemandes sera puni.

8. Le décret entre en vigueur au moment de sa proclamation.

Le Commandant en Chef de l'Armée.

Versailles — Imprimerie Coopérative "Le Gutenberg", 13, avenue de Paris (Téléph. : 07-30)

Affiche reproduisant l'ordonnance du 10 mai 1940 qui introduit le droit pénal allemand dans les territoires occupés de la France (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Le commandement militaire en France (MBF) est chargé de mener la répression de 1940 à 1942

L'ambassade d'Allemagne à Paris

Les troupes allemandes d'occupation

L'Abwehr (service de contre-espionnage de l'Armée)

La Sipo-SD la «Gestapo »

BEKANNTMACHUNG

Der Schlächter

Yves COANTIN

aus Saint-Adrien (C.-du-N.)

ist wegen Gewalttaten gegen die deutsche Wehrmacht am 22. März 1941 durch das Feldkriegsgericht

zum Tode verurteilt

und am Morgen des 9. April 1941

ERSCHOSSEN

worden

Der Feldkommandant
des Departements Côtes-du-Nord.

ARRÊT
de la **Cour Martiale**

LE BOUCHER

Yves COANTIN

de Saint-Adrien (C.-du-N.)

a été

CONDAMNÉ A MORT

par le Feldkriegsgericht, le 22 Mars 1941, pour ACTES DE VIOLENCE contre l'armée allemande.

Il a été passé par les armes le 9 Avril 1941 au matin.

Der Feldkommandant
des Departements Côtes-du-Nord.

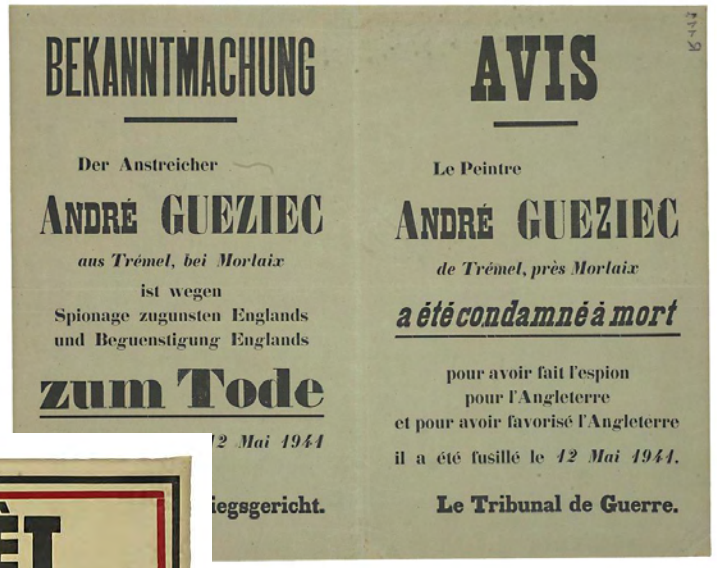

BEKANNTMACHUNG

Der Anstreicher

ANDRÉ GUEZIEC

aus Trémel, bei Morlaix

ist wegen
Spionage zugunsten Englands
und Begunstigung Englands

zum Tode

2 Mai 1941

...iegsgericht.

AVIS

Le Peintre

ANDRÉ GUEZIEC

de Trémel, près Morlaix

a été condamné à mort

pour avoir fait l'espion
pour l'Angleterre
et pour avoir favorisé l'Angleterre

il a été fusillé le *12 Mai 1941.*

Le Tribunal de Guerre.

Bekanntmachung

Der Angeklagte

Louis BERRIER

wohnhaft in Ernes (Calvados) hat eine Brieftaube mit Nachrichten für England fliegen lassen.

Er wurde deshalb vom Kriegsgericht wegen Spionage zum

TODE

verurteilt und am 2. August 1941

ERSCHOSSEN.

Den 3. August 1941. **Das Kriegsgericht.**

ARRÊT
de la Cour Martiale

Pour s'être livré
à des actes **d'espionnage** en correspondant **avec l'Angleterre** à l'aide d'un **pigeon voyageur,** le nommé

Louis BERRIER

domicilié à Ernes (Calvados), a été condamné à la

PEINE DE MORT

Il a été

FUSILLÉ

le 2 Août 1941

Fait le 3 Août 1941. **La Cour Martiale.**

Avis d'exécution, 1941
(coll. Archives nationales de France)

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

AVIS AUX ISRAÉLITES

A la demande des Autorités d'occupation, les Israélites devront se présenter, munis de pièces d'identité, à la Mairie de Champigny (Bureau du Recensement), avant le 2 OCTOBRE, **dernier délai**, pour y remplir une fiche d'identité.

Faute de se présenter dans les délais prescrits, les personnes sus-visées s'exposeront aux mesures les plus sévères.

Champigny-sur-Marne, le 26 Septembre 1940.

LE MAIRE :

Gaston CHARDIN

Imp. Ch. THOMAS, 1, rue de Malbosse (Bée-Rue, entre la Mairie et le Pont de Malbosse) Nogent - Tramb. 04-70

Avis de recensement des juifs de Champigny en zone occupée, 26 septembre 1940 (coll. Mémorial de la Shoah)

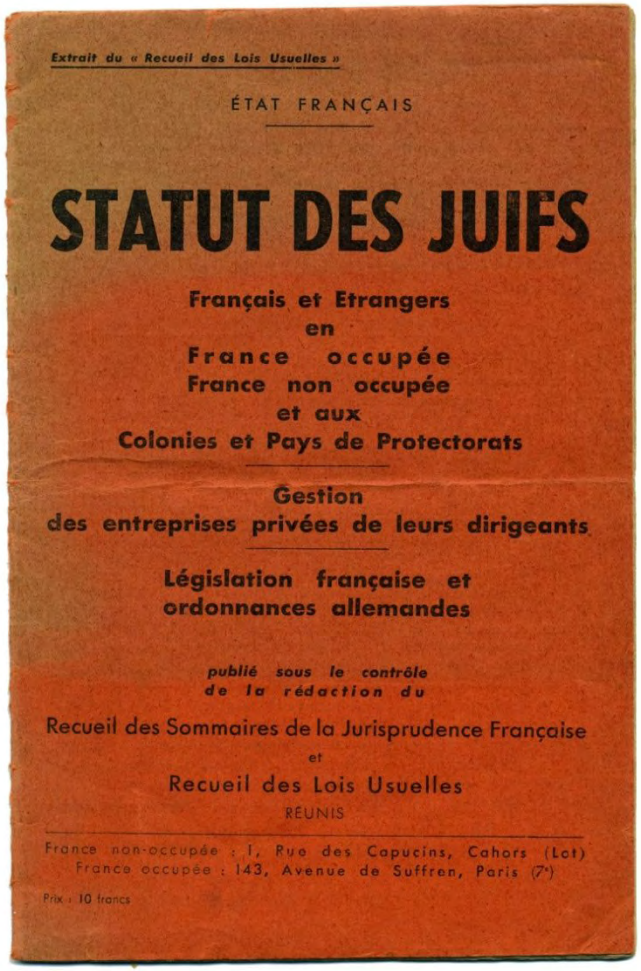

Extrait du « Recueil des Lois Usuelles »

ÉTAT FRANÇAIS

STATUT DES JUIFS

Français et Etrangers
en
France occupée
France non occupée
et aux
Colonies et Pays de Protectorats

Gestion
des entreprises privées de leurs dirigeants

Législation française et ordonnances allemandes

publié sous le contrôle de la rédaction du

Recueil des Sommaires de la Jurisprudence Française

et

Recueil des Lois Usuelles

RÉUNIS

France non-occupée : 1, Rue des Capucins, Cahors (Lot)
France occupée : 143, Avenue de Suffren, Paris (7e)

Prix : 10 francs

Brochure de l'Etat français portant sur le Statut des juifs, 1941 (coll. particulière)

Arrivée au camp de Pithiviers des juifs arrêtés lors de la rafle du 14 mai 1941, dite « rafle du Billet vert » (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

été 1941 – automne 1942

radicalisation d'une répression marquée par la question des otages

et application de la « Solution finale » en France occupée

BEKANNTMACHUNG

1. Der Jude SZMUL TYSZELMAN aus Paris
2. Der HENRY GAUTHEROT aus Paris

sind wegen Begünstigung des Feindes, begangen durch Teilnahme an einer gegen die deutschen Besatzungstruppen gerichteten kommunistischen Kundgebung, znm Tode verurteilt und erschossen worden.

Paris, den 19. August 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

AVIS

1. Le Juif SZMUL TYSZELMAN de Paris
2. Le nommé HENRY GAUTHEROT de Paris

ont été condamnés à mort pour aide à l'ennemi, ayant pris part à une manifestation communiste dirigée contre les troupes d'occupation allemandes. Ils ont été fusillés aujourd'hui.

Paris, le 19 Août 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

Avis d'exécution de Samuel Tyszelman et Henry Gautherot, 19 août 1941
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Beglaubigte Abschrift.

Gericht
Kommandant von Groß-Paris
Abtl.B.

St.L.V.Nr. 2/41.

3

F E L D U R T E I L !

IM N A M E N DES DEUTSCHEN V O L K E S !

In der Strafsache gegen

1) den Kapitänleutnant (Schiffsleutnant) Henri Louis Honoré Comte d'Estiennes d'Orvès, französischer Staatsangehöriger, geb. am 5. Juni 1901 in Verrières, Dép. Seine et Oise, verheiratet, wohnhaft in Cherbourg, in Haft seit dem 21.I.1941;

2) den Handelsvertreter Maurice Charles Emile Barl… französischer Staatsangehöriger, geb. am 9.9.19… St.Dié (Vogesen), verheiratet, wohnhaft in Metz, … seit dem 24.I.1941;

3) den Kaufmann Jan Louis-Guillaume Doornik, hollä… Staatsangehöriger, geb. am 26.Juni 1905 in Pari… tet, wohnhaft in Wavre bei Brüssel, in Haft sei… 5.II.1941;

4) den Funker Jean-Jacques Henri Adrien Leprince, … sicher Staatsangehöriger, geb. am 6.XI.1922 in … Mesle sur Sarthe, Dép. Orne, ledig, ohne feste Wohn… letzt in Livarot wohnhaft gewesen, in Haft seit … 15.II.1941;

5) den kaufmännischen Angestellten André Alexis Cl… französischer Staatsangehöriger, geb. am 23.Aug… in Paris, verheiratet, wohnhaft in Nantes-Chante… du Bois Halligand, in Haft seit dem 21.I.1941;

6) die Ehefrau Marie-Antoinette Clément, geb. Lab… franz. Staatsangehörige, geb. am 28.November 18… Paris, verheiratet, wohnhaft in Nantes-Chantenay … Bois Halligand, in Haft seit dem 21.I.1941;

-2-

Acte du jugement et avis d'exécution d'Honoré d'Estienne d'Orves
(coll. Bundesarchiv et Archives nationales de France)

BEKANNTMACHUNG

1. Der Kapitänleutnant **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 5. Juni 1901 in Verrières,
2. der Handelsvertreter **Maurice Charles Émile BARLIER**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 9. September 1905 in St. Dié,
3. der Kaufmann **Jan Louis-Guilleaume DOORNIK**, holländischer Staatsangehöriger, geb. am 26 Juni 1905 in Paris,

sind wegen Spionage zum Tode verurteilt und heute erschossen worden.

Paris, den 29. August 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

AVIS

1. Le lieutenant de vaisseau **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, Français, né le 5 juin 1901 à Verrières,
2. l'agent commercial **Maurice Charles Émile BARLIER**, Français, né le 9 septembre 1905 à St-Dié,
3. le commerçant **Jan Louis-Guilleaume DOORNIK**, Hollandais, né le 26 juin 1905 à Paris,

ont été condamnés à mort à cause d'espionnage. Ils ont été fusillés aujourd'hui.

Paris, le 29 Août 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

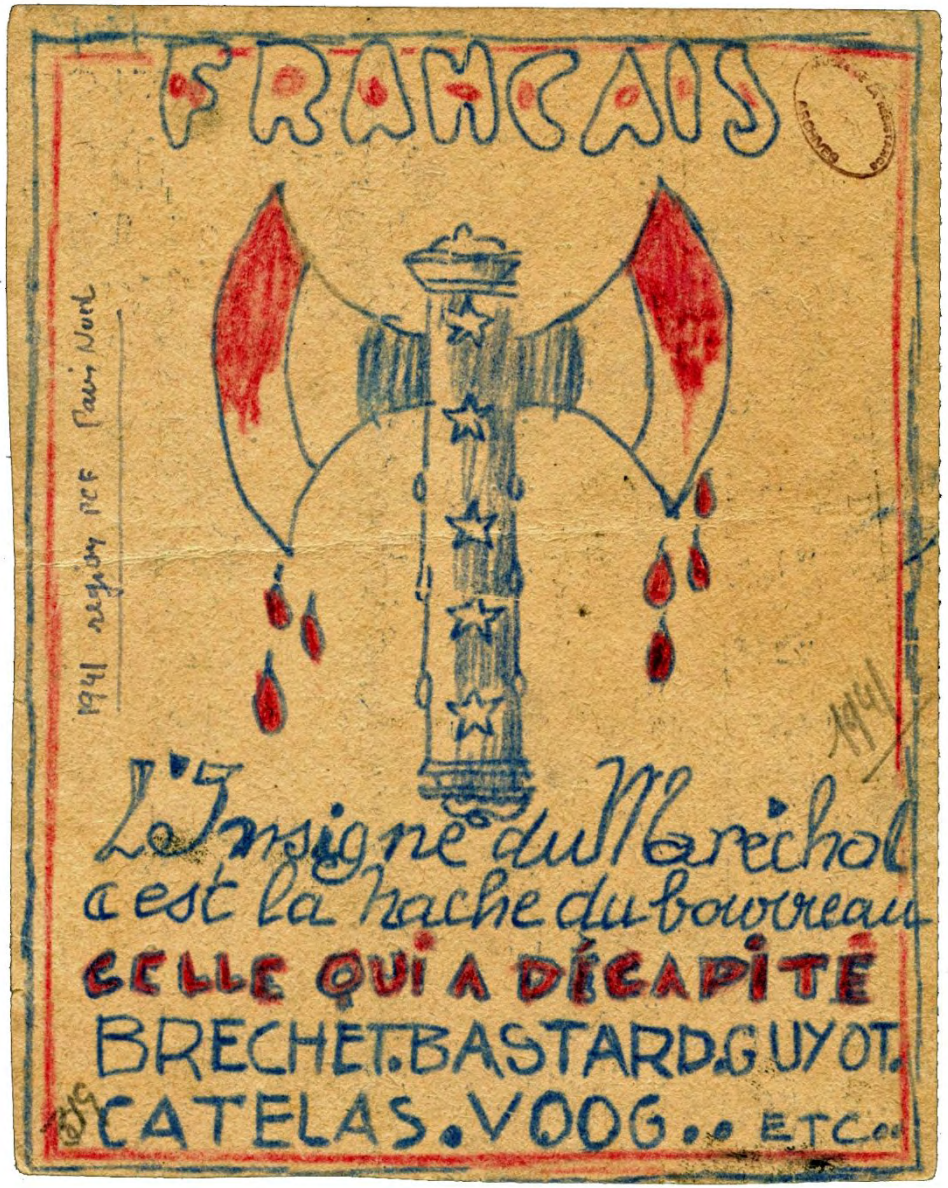

Papillon du Parti communiste clandestin dénonçant l'exécution de responsables et militants communistes par l'Etat français, automne 1941
(coll. Musée de la Résistance nationale/ Champigny)

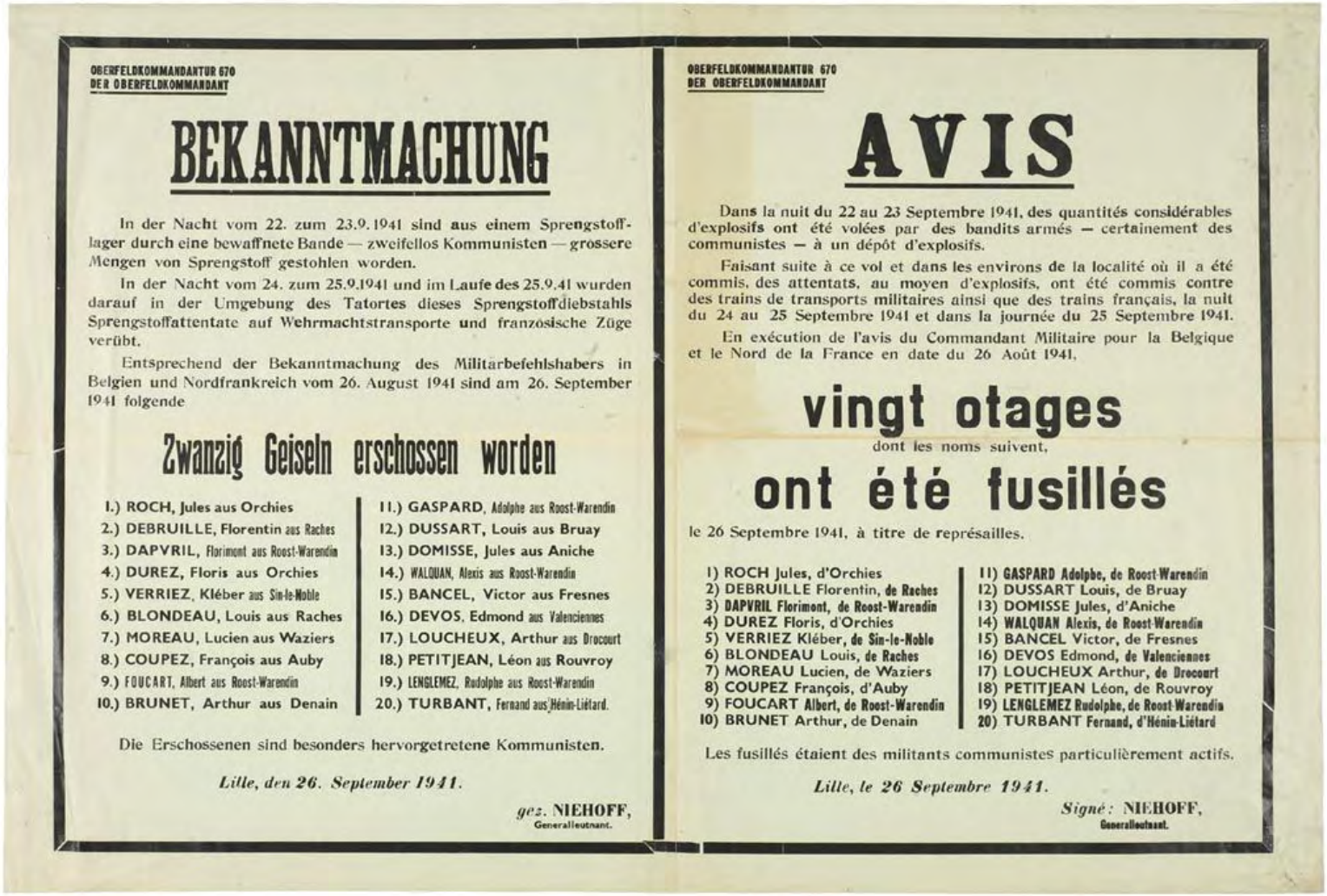

OBERFELDKOMMANDANTUR 670
DER OBERFELDKOMMANDANT

BEKANNTMACHUNG

In der Nacht vom 22. zum 23.9.1941 sind aus einem Sprengstoff-lager durch eine bewaffnete Bande — zweifellos Kommunisten — grossere Mengen von Sprengstoff gestohlen worden.

In der Nacht vom 24. zum 25.9.1941 und im Laufe des 25.9.41 wurden darauf in der Umgebung des Tatortes dieses Sprengstoffdiebstahls Sprengstoffattentate auf Wehrmachtstransporte und franzosische Züge verübt.

Entsprechend der Bekanntmachung des Militarbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich vom 26. August 1941 sind am 26. September 1941 folgende

Zwanzig Geiseln erschossen worden

1.) ROCH, Jules aus Orchies
2.) DEBRUILLE, Florentin aus Raches
3.) DAPVRIL, Florimont aus Roost-Warendin
4.) DUREZ, Floris aus Orchies
5.) VERRIEZ, Kléber aus Sin-le-Noble
6.) BLONDEAU, Louis aus Raches
7.) MOREAU, Lucien aus Waziers
8.) COUPEZ, François aus Auby
9.) FOUCART, Albert aus Roost-Warendin
10.) BRUNET, Arthur aus Denain
11.) GASPARD, Adolphe aus Roost-Warendin
12.) DUSSART, Louis aus Bruay
13.) DOMISSE, Jules aus Aniche
14.) WALQUAN, Alexis aus Roost-Warendin
15.) BANCEL, Victor aus Fresnes
16.) DEVOS, Edmond aus Valenciennes
17.) LOUCHEUX, Arthur aus Drocourt
18.) PETITJEAN, Léon aus Rouvroy
19.) LENGLEMEZ, Rudolphe aus Roost-Warendin
20.) TURBANT, Fernand aus Hénin-Liétard.

Die Erschossenen sind besonders hervorgetretene Kommunisten.

Lille, den 26. September 1941.

gez. NIEHOFF,
Generalleutnant.

OBERFELDKOMMANDANTUR 670
DER OBERFELDKOMMANDANT

AVIS

Dans la nuit du 22 au 23 Septembre 1941, des quantités considérables d'explosifs ont été volées par des bandits armés — certainement des communistes — à un dépôt d'explosifs.

Faisant suite à ce vol et dans les environs de la localité où il a été commis, des attentats, au moyen d'explosifs, ont été commis contre des trains de transports militaires ainsi que des trains français, la nuit du 24 au 25 Septembre 1941 et dans la journée du 25 Septembre 1941.

En exécution de l'avis du Commandant Militaire pour la Belgique et le Nord de la France en date du 26 Août 1941,

vingt otages

dont les noms suivent,

ont été fusillés

le 26 Septembre 1941, à titre de représailles.

1) ROCH Jules, d'Orchies
2) DEBRUILLE Florentin, de Raches
3) DAPVRIL Florimont, de Roost-Warendin
4) DUREZ Floris, d'Orchies
5) VERRIEZ Kléber, de Sin-le-Noble
6) BLONDEAU Louis, de Raches
7) MOREAU Lucien, de Waziers
8) COUPEZ François, d'Auby
9) FOUCART Albert, de Roost-Warendin
10) BRUNET Arthur, de Denain
11) GASPARD Adolphe, de Roost-Warendin
12) DUSSART Louis, de Bruay
13) DOMISSE Jules, d'Aniche
14) WALQUAN Alexis, de Roost-Warendin
15) BANCEL Victor, de Fresnes
16) DEVOS Edmond, de Valenciennes
17) LOUCHEUX Arthur, de Drocourt
18) PETITJEAN Léon, de Rouvroy
19) LENGLEMEZ Rudolphe, de Roost-Warendin
20) TURBANT Fernand, d'Hénin-Liétard

Les fusillés étaient des militants communistes particulièrement actifs.

Lille, le 26 Septembre 1941.

Signé: NIEHOFF,
Generalleutnant.

Avis de condamnation, *Oberfeldkommandantur* 670, Lille, 26 septembre 1941 (coll. Archives nationales)

BEKANNTMACHUNG

Feige Verbrecher, die im Solde Englands und Moskaus stehen, haben am Morgen des 20. Oktober 1941 den Feldkommandanten in Nantes hinterruecks erschossen. Die Taeter sind bisher nicht gefasst.

Zur Suehne fuer dieses Verbrechen habe ich zunaechst die Erschiessung von 50 Geiseln angeordnet.

Falls die Taeter nicht bis zum Ablauf des 23. Oktober 1941 ergriffen sind, werden im Hinblick auf die Schwere der Tat weitere 50 Geiseln erschossen werden.

Fuer diejenigen Landeseinwohner, die zur Ermittlung der Taeter beitragen, setze ich eine Belohnung im Gesamtbetrag von

15 MILLIONEN FRANKEN

aus.

Zweckdienliche Mitteilungen, die auf Wunsch vertraulich behandelt werden, nimmt jede deutsche oder franzoesische Polizeidienststelle entgegen.

Paris, den 21. Oktober 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
von STÜLPNAGEL
General der Infanterie

AVIS

De lâches criminels, à la solde de l'Angleterre et de Moscou, ont tué, à coups de feu tirés dans le dos, le Feldkommandant de Nantes (Loire-Inf.), au matin du 20 Octobre 1941. Jusqu'ici les assassins n'ont pas été arrêtés.

En expiation de ce crime, j'ai ordonné préalablement de faire fusiller 50 otages.

Etant donné la gravité du crime, 50 autres otages seront fusillés au cas où les coupables ne seraient pas arrêtés d'ici le 23 Octobre 1941 à minuit.

J'offre une récompense d'une somme totale de

15 MILLIONS DE FRANCS

aux habitants du pays qui contribueraient à la découverte des coupables.

Des informations utiles pourront être déposées à chaque service de police allemand ou français. Sur demande, ces informations seront traitées confidentiellement.

Paris, le 21 Octobre 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
von STÜLPNAGEL
General der Infanterie

Avis de récompense suite à l'exécution du *Feldkommandant* de Nantes, 21 octobre 1941 (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

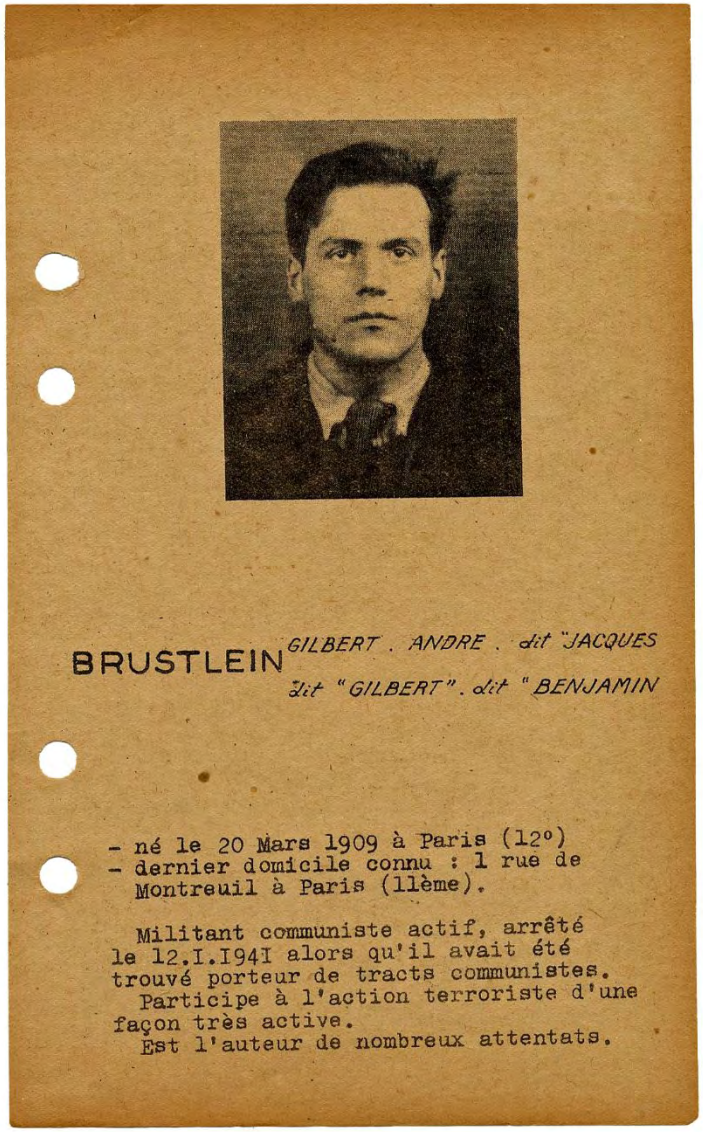

BRUSTLEIN GILBERT . ANDRE . dit "JACQUES
dit "GILBERT". dit "BENJAMIN

- né le 20 Mars 1909 à Paris (12°)
- dernier domicile connu : 1 rue de Montreuil à Paris (11ème).

Militant communiste actif, arrêté le 12.I.1941 alors qu'il avait été trouvé porteur de tracts communistes.
Participe à l'action terroriste d'une façon très active.
Est l'auteur de nombreux attentats.

Fiche de police de Gilbert Brustlein, non datée
(coll. Musée de la Résistance nationale, Champigny)

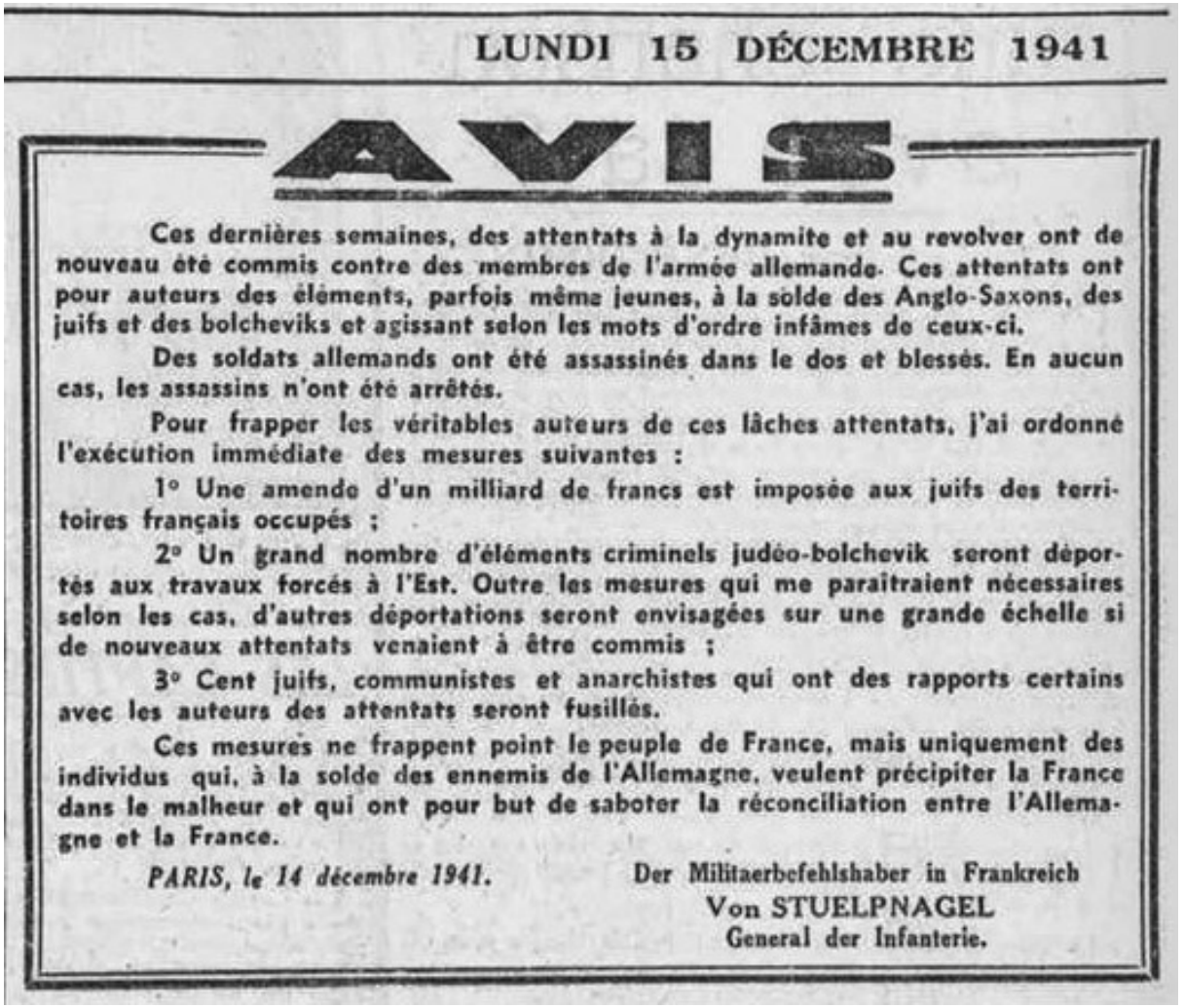

LUNDI 15 DÉCEMBRE 1941

AVIS

Ces dernières semaines, des attentats à la dynamite et au revolver ont de nouveau été commis contre des membres de l'armée allemande. Ces attentats ont pour auteurs des éléments, parfois même jeunes, à la solde des Anglo-Saxons, des juifs et des bolcheviks et agissant selon les mots d'ordre infâmes de ceux-ci.

Des soldats allemands ont été assassinés dans le dos et blessés. En aucun cas, les assassins n'ont été arrêtés.

Pour frapper les véritables auteurs de ces lâches attentats, j'ai ordonné l'exécution immédiate des mesures suivantes :

1° Une amende d'un milliard de francs est imposée aux juifs des territoires français occupés ;

2° Un grand nombre d'éléments criminels judéo-bolchevik seront déportés aux travaux forcés à l'Est. Outre les mesures qui me paraîtraient nécessaires selon les cas, d'autres déportations seront envisagées sur une grande échelle si de nouveaux attentats venaient à être commis ;

3° Cent juifs, communistes et anarchistes qui ont des rapports certains avec les auteurs des attentats seront fusillés.

Ces mesures ne frappent point le peuple de France, mais uniquement des individus qui, à la solde des ennemis de l'Allemagne, veulent précipiter la France dans le malheur et qui ont pour but de saboter la réconciliation entre l'Allemagne et la France.

PARIS, le 14 décembre 1941.

Der Militaerbefehlshaber in Frankreich
Von STUELPNAGEL
General der Infanterie.

Avis publié dans le journal *Le Matin*, 15 décembre 1941
(coll. Musée de la Résistance nationale)

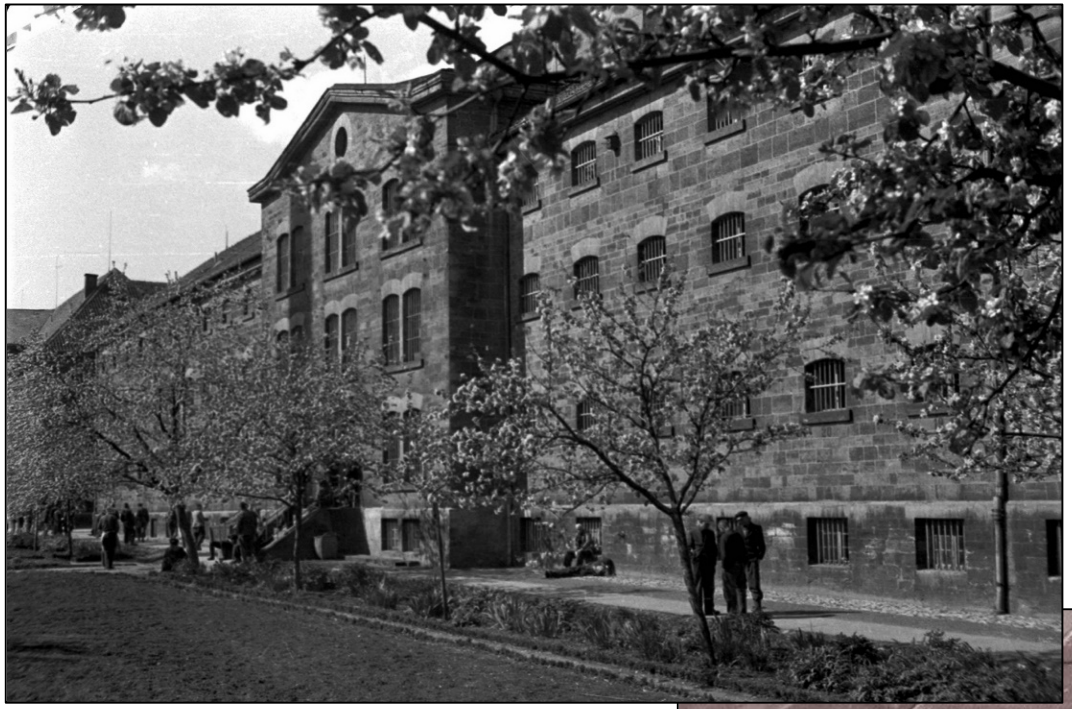

Prison de Wolfenbüttel
(Basse-Saxe),
où a siégé le Tribunal du Peuple
(DR)

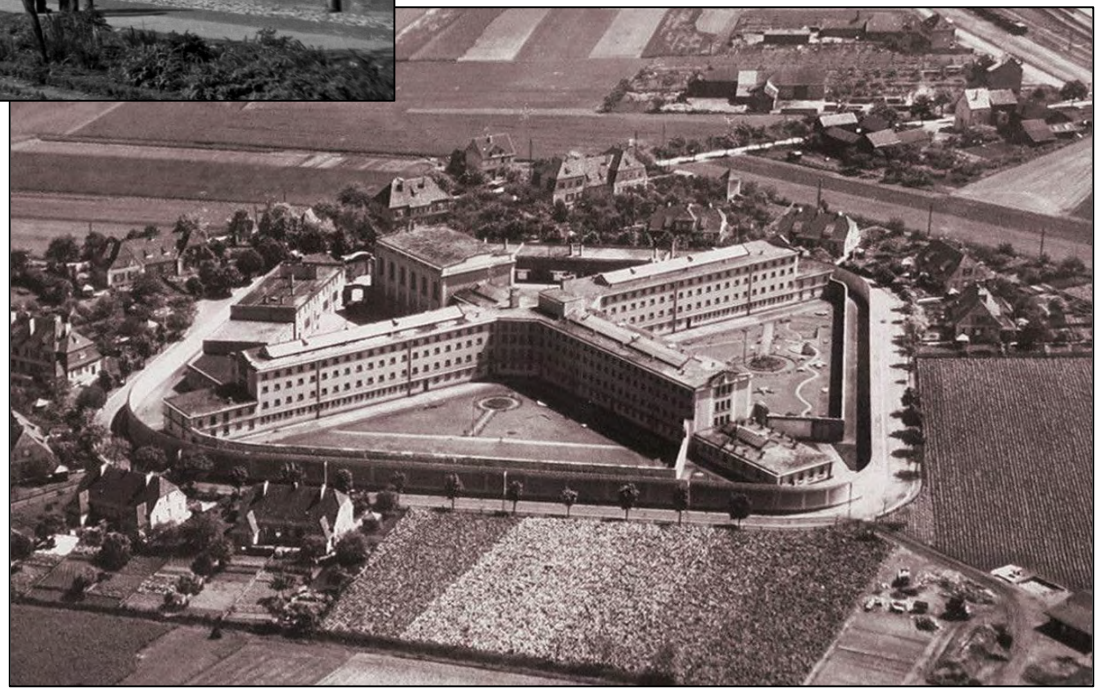

Prison de Rheinbach
(Nord-Westphalie),
près de Bonn,
utilisée pour interner
des détenus NN
d'Europe de l'Ouest
(DR)

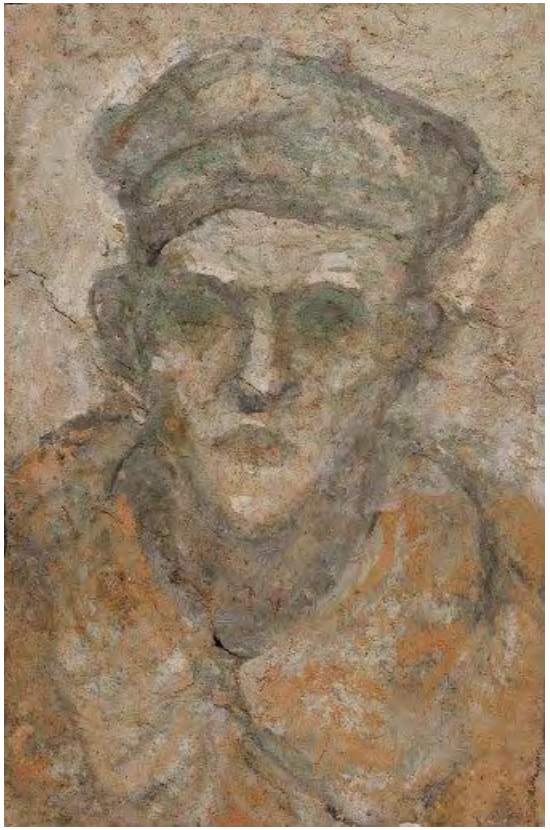

Dessin de Jean Daligault, *Détenu à Hinzert,*
peinture à l'huile sur papier journal, 1942-1943
(coll. Centre Pompidou, Paris)

Jean Daligault, *SS du camp d'Hinzert*,
encre sur papier journal, 1942-1943
(coll. Musée de la Résistance et de la Déportation
de Besançon)

Dessin d'Henri Gayot, déporté NN au Struthof, réalisé et publié avec d'autres après sa libération
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

AU CONSEIL DE GUERRE

Les 7 terroristes sont condamnés à mort

Troisième et dernière audience du conseil de guerre.

L'officier chargé de prononcer le réquisitoire n'a pas manqué de souligner que les sept inculpés en commettant des attentats et des sabotages n'avaient pas seulement l'intention de nuire à la Wehrmacht mais lutter contre l'ordre pour l'avénement du communisme mondial.

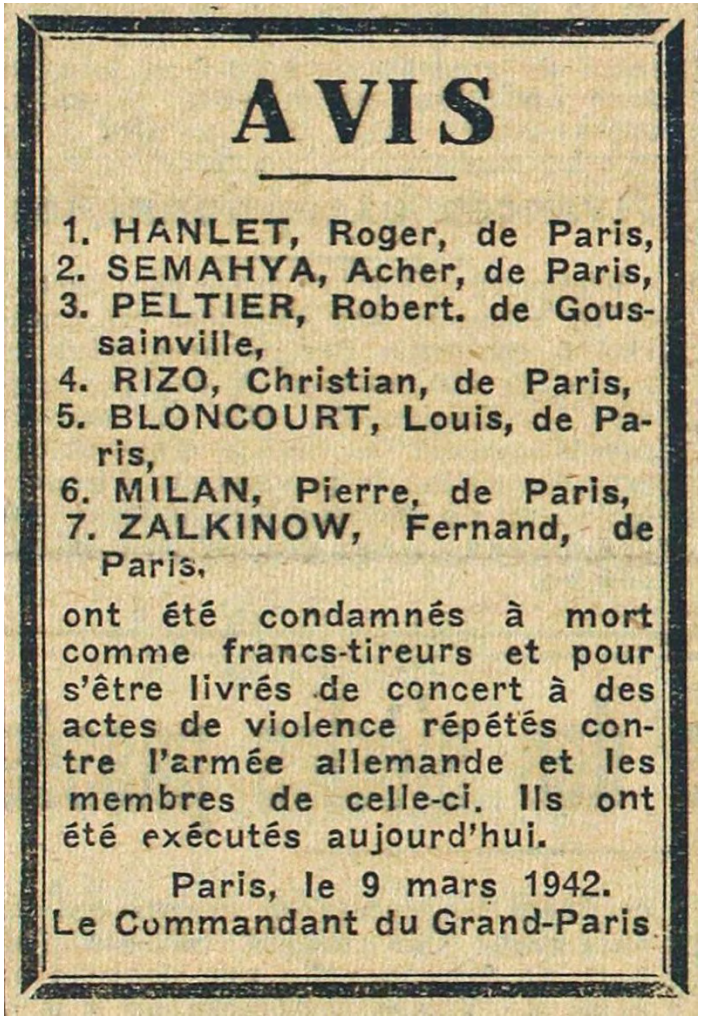

AVIS

1. HANLET, Roger, de Paris,
2. SEMAHYA, Acher, de Paris,
3. PELTIER, Robert. de Goussainville,
4. RIZO, Christian, de Paris,
5. BLONCOURT, Louis, de Paris,
6. MILAN, Pierre, de Paris,
7. ZALKINOW, Fernand, de Paris,

ont été condamnés à mort comme francs-tireurs et pour s'être livrés de concert à des actes de violence répétés contre l'armée allemande et les membres de celle-ci. Ils ont été exécutés aujourd'hui.

Paris, le 9 mars 1942.
Le Commandant du Grand-Paris.

Avis publié dans le journal *L'Œuvre*, 14 mars 1942
(coll. Bibliothèque nationale de France)

Article publié dans *L'Œuvre*, 7 mars 1942
(coll. Bibliothèque nationale de France)

Le procès
de la Maison de la Chimie
Paris, 7-14 avril 1942
(coll. INA)

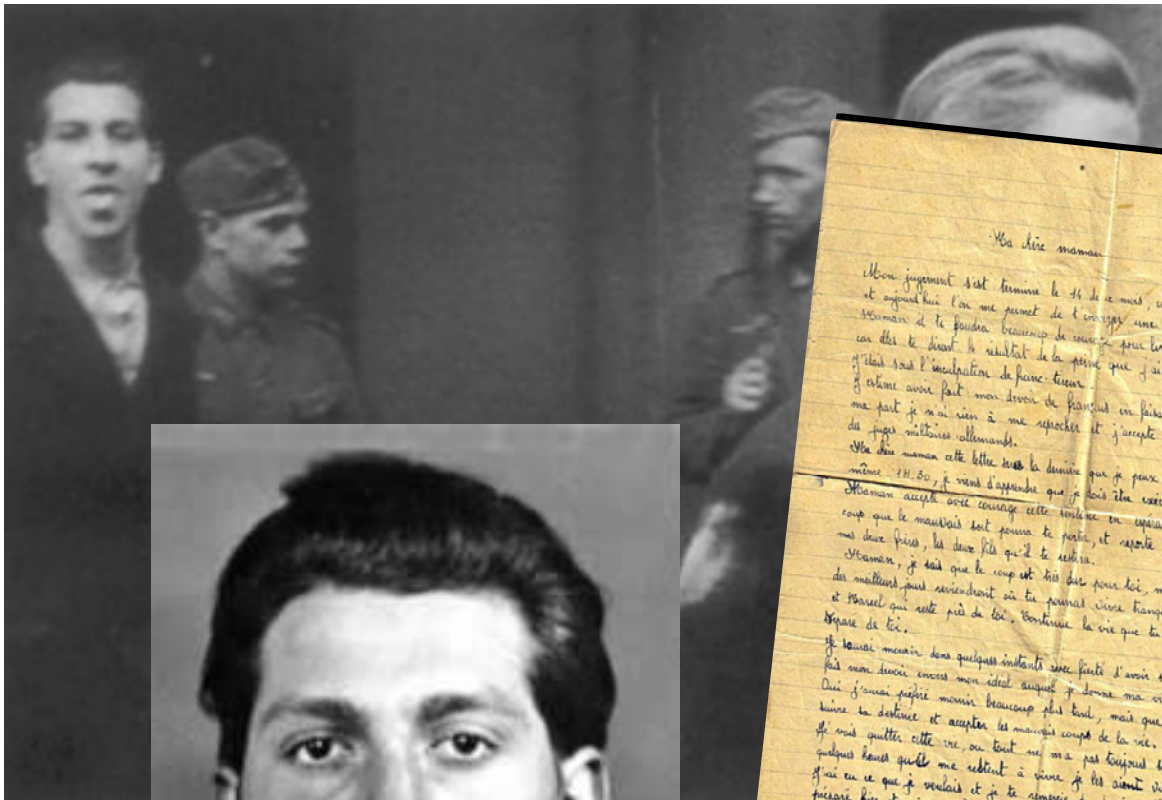

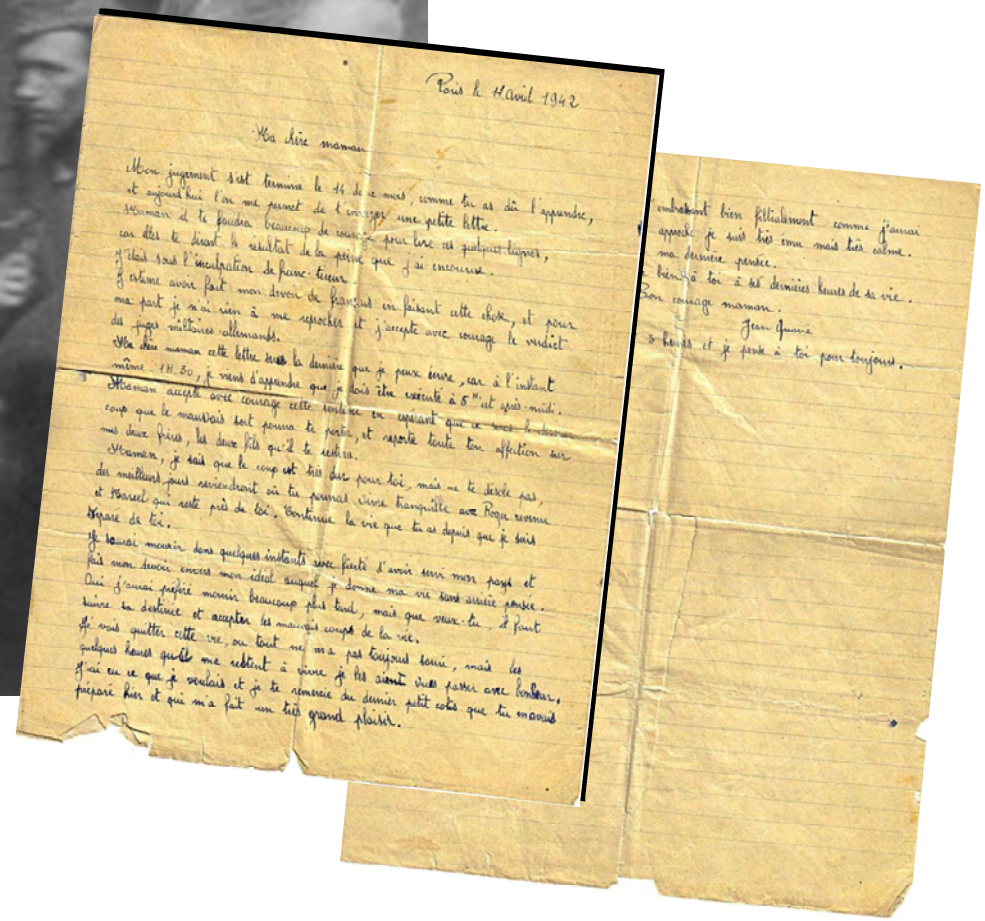

Paris le 11 avril 1942

Ma chère maman

Mon jugement s'est terminé le 14 de ce mois, comme tu as dû l'apprendre,
et aujourd'hui l'on me permet de t'envoyer une petite lettre.
Maman il te faudra beaucoup de courage pour lire ces quelques lignes,
car elles te diront le résultat de la peine que j'ai encourue.
J'étais sous l'inculpation de franc-tireur.
J'estime avoir fait mon devoir de français en faisant cette chose, et pour
ma part je n'ai rien à me reprocher et j'accepte avec courage le verdict
des juges militaires allemands.
Ma chère maman cette lettre sera la dernière que je peux écrire, car à l'instant
même 11h.30, je viens d'apprendre que je dois être exécuté à 5h. cet après-midi.
Maman accepte avec courage cette sentence en espérant que ce sera le dernier
coup que le mauvais sort pourra te porter, et reporte toute ton affection sur
mes deux frères, les deux fils qu'il te restera.
Maman, je sais que le coup est très dur pour toi, mais ne te désole pas,
des meilleurs jours reviendront où tu pourras vivre tranquille avec Roger revenu
et Marcel qui reste près de toi. Continue la vie que tu as depuis que je suis
séparé de toi.
Je saurai mourir dans quelques instants avec fierté d'avoir servi mon pays et
fais mon devoir envers mon idéal auquel je donne ma vie sans arrière pensée.
Oui j'aurai préféré mourir beaucoup plus tard, mais que veux-tu, il faut
suivre sa destinée et accepter les mauvais coups de la vie.
Je vais quitter cette vie, ou tout ne m'a pas toujours souri, mais les
quelques heures qu'il me restent à vivre je les aient vues passer avec bonheur.
J'ai eu ce que je voulais et je te remercie du dernier petit colis que tu m'avais
préparé hier et qui m'a fait un très grand plaisir.

embrassant bien filtialement comme j'aurai
approché je suis très ému mais très calme.
ma dernière pensée.
bien à toi à ses dernières heures de sa vie.
Bon courage maman.
Jean Quarré
3 heures et je pense à toi pour toujours.

Photographie anthropométrique peu après
son arrestation et dernière lettre de Jean Carré
(coll. Archives de la Préfecture de Police de Paris
et Musée de la Résistance nationale / Champigny)

La Sipo-SD (la « Gestapo »)
est chargée de mener la
répression de 1942 à 1944

Le commandement militaire en France (MBF)

L'ambassade d'Allemagne à Paris

Les troupes allemandes d'occupation

L'Abwehr
(service de contre-espionnage de l'Armée)

Gustave RABALLAND
46029

Né en 1907 à Saint-Jean-de-Monts (Vendée). Ajusteur à la SNCAO, domicilié à Rezé. Militant communiste. Arrêté par la police franaçise en décembre 1940. Libéré en avril 1941, arrêté à nouveau en juin. Rentre en France en mai 1945.

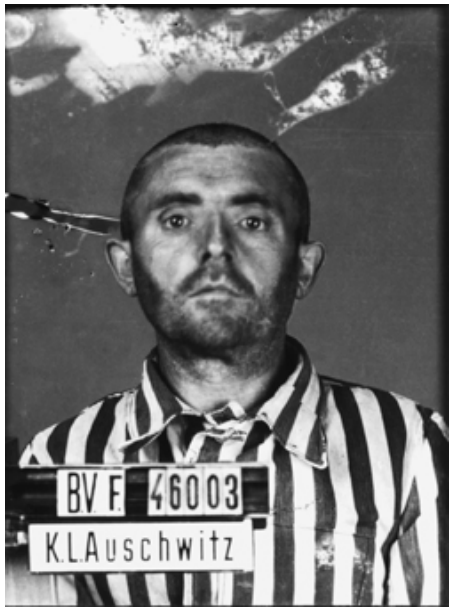

Gentil POTIER
46003

Né en 1895 à Saint-Nazaire. Ouvrier aux usines Citroën à Paris, domicilié à Saint-Maur (Val-de-Marne), Militant communiste. Arrêté en octobre 1940 par la police française. Meurt à Auschwitz avant la mi-mars 1942.

Constant LE MAÎTRE
45779 ?

Né en 1901 à Trignac, commune de Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique). Ouvrier tôlier aux usines Renault de Billancourt, domicilié à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).Militant communiste. Arrêté par la police française en septembre 1941. Meurt à Auschwitz en septembre 1942.

Jean RAYNAUD
46037 ?

Né en 1906 à Saintes (Charente-Maritime). Après son mariage s'installe à Nantes. Ajusteur à la Société des Batignolles de Construction. Militant communiste. Arrêté en juillet 1941 par la police allemande. Meurt à Auschwitz en août 1942.

François STÉPHAN
46120

Né en 1908 à Nantes. Métallurgiste, domicilié à Caen (Calvados). Militant communiste. Arrêté par la police française en mai 1942. Meurt à Auschwitz en août 1942.

Déportés du convois des 45000

sur les dix originaires de Loire-Atlantique

(source : Mémoire vive)

La rafle du Vel' d'Hiv', 16-17 juillet 1942
(coll. Mémorial de la Shoah)

étoile jaune
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

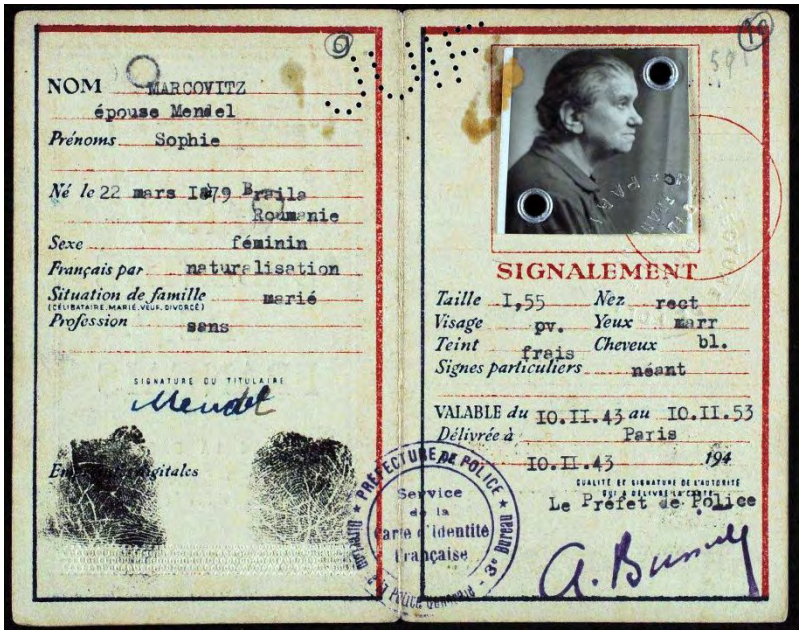

Carte d'identité poinçonnée « juif »
(coll. Mémorial de la Shoah)

Les convois de déportation des juifs de France

Périodes de déportation	Nombre de convois	Nombre de déportés	Nombre de survivants en 1945	% des déportés survivants
1942 (1er semestre)	5	5 116	134	2,6
1942 (2e semestre)	38	36 753	486	1,3
1943	17	17 216	403	2,3
1944	14	15 603	1 178	7,5

Sources : Serge Klarsfeld, *Mémorial des déportés juifs de France*,
et Mémorial de la Shoah

décembre 1942 – août 1943

début des déportations massives par mesure de répression

et poursuite des convois de la « Solution finale »

décembre 1942 – août 1943

début des déportations massives par mesure de répression

et poursuite des convois de la « Solution finale »

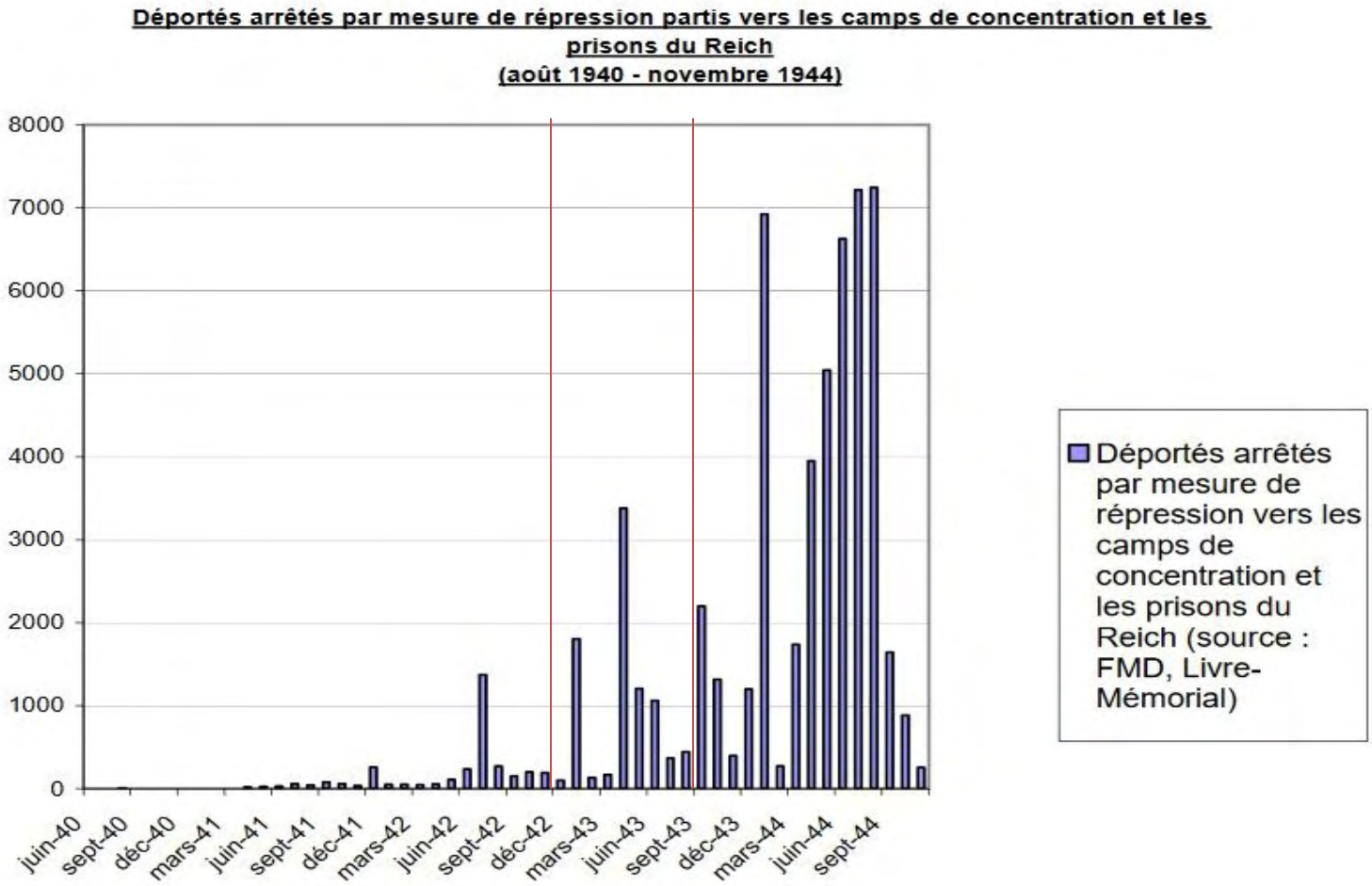

Construction d'un bunker par le Kommando de Bremen-Farge
dépendant du camp de Neuengamme, 1944
(coll. Mémorial de Neuengamme)

Départ de 1 200 détenus de la centrale d'Eysses, 30 mai 1944
(coll. Musée de la Résistance nationale, fonds Amicale d'Eysses Dachau)

Départ de détenus du camp de Compiègne-Royallieu pour Dachau, 18 juin 1944
(coll. Mémorial de l'Internement à Compiègne)

Les convois de déportation des juifs de France

Périodes de déportation	Nombre de convois	Nombre de déportés	Nombre de survivants en 1945	% des déportés survivants
1942 (1er semestre)	5	5 116	134	2,6
1942 (2e semestre)	38	36 753	486	1,3
1943	17	17 216	403	2,3
1944	14	15 603	1 178	7,5

Sources : Serge Klarsfeld, *Mémorial des déportés juifs de France*,
et Mémorial de la Shoah

septembre 1943 – automne 1944

déportations systématiques des résistants et des juifs,
escalade des violences contre la population civile

Karl Oberg, chef suprême
de la Police et des SS en France
et Joseph Darnand,
chef de la Milice
et secrétaire général
au Maintien de l'Ordre
puis secrétaire d'Etat à l'Intérieur,
juillet 1944
(coll. Bundesarchiv)

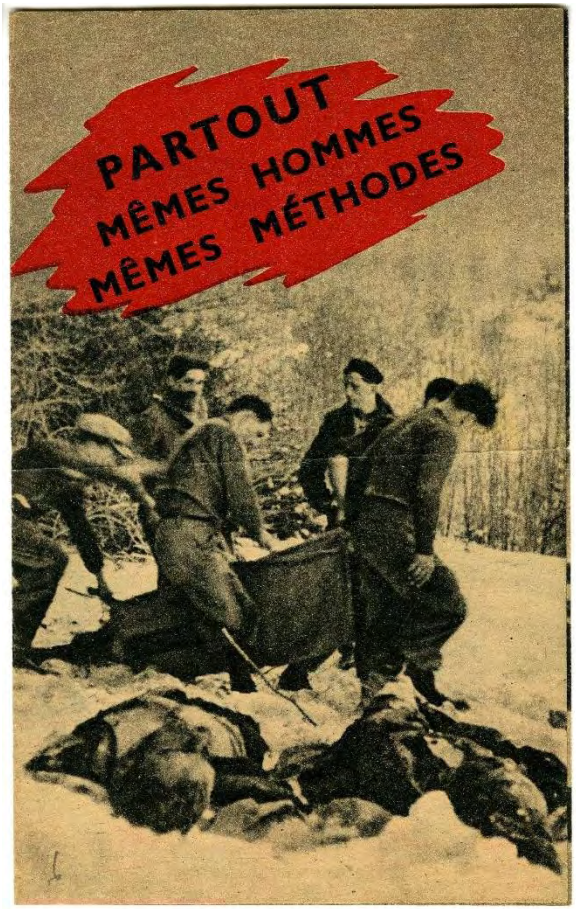

Brochure anticommuniste publiée par les services de propagande de l'Etat français 1944
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Tract et brochure « L'Armée du crime »,
février-mars 1943
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Exécution au Mont Valérien [probablement le 21 février 1944]
(coll. ECPAD, don de l'association des amis de Franz Stock)

L’arrestation de résistants
par la Milice française, juillet 1944
(coll. Bundesarchiv)

Résistants avant leur exécution
par les Allemands,
Lantilly (Bourgogne), 25 mai 1944
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Déportés arrêtés par mesure de répression partis vers les camps de concentration et les prisons du Reich
(août 1940 - novembre 1944)

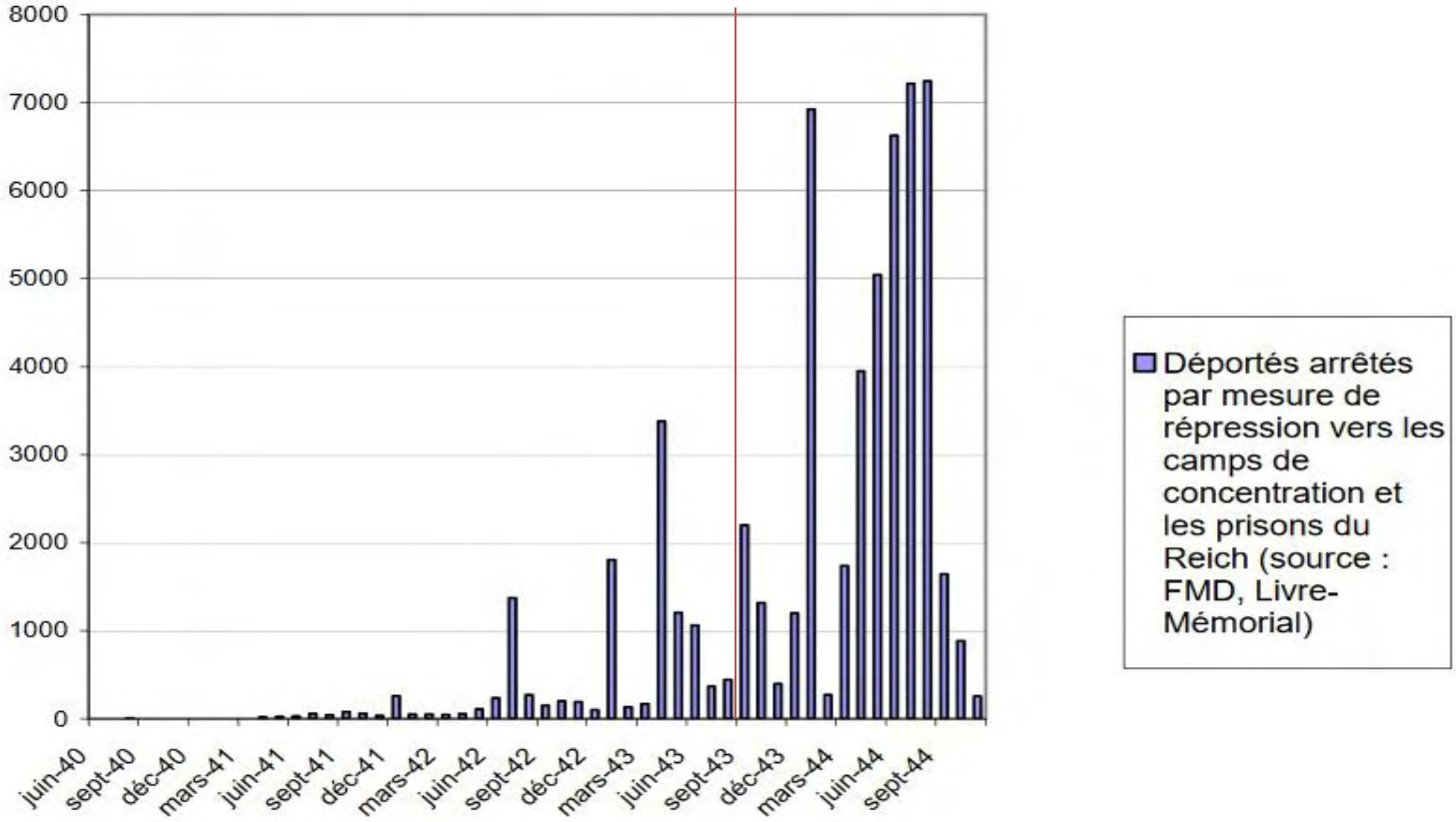

Les convois de déportation des juifs de France

Périodes de déportation	Nombre de convois	Nombre de déportés	Nombre de survivants en 1945	% des déportés survivants
1942 (1er semestre)	5	5 116	134	2,6
1942 (2e semestre)	38	36 753	486	1,3
1943	17	17 216	403	2,3
1944	14	15 603	1 178	7,5

Sources : Serge Klarsfeld, *Mémorial des déportés juifs de France*,
et Mémorial de la Shoah

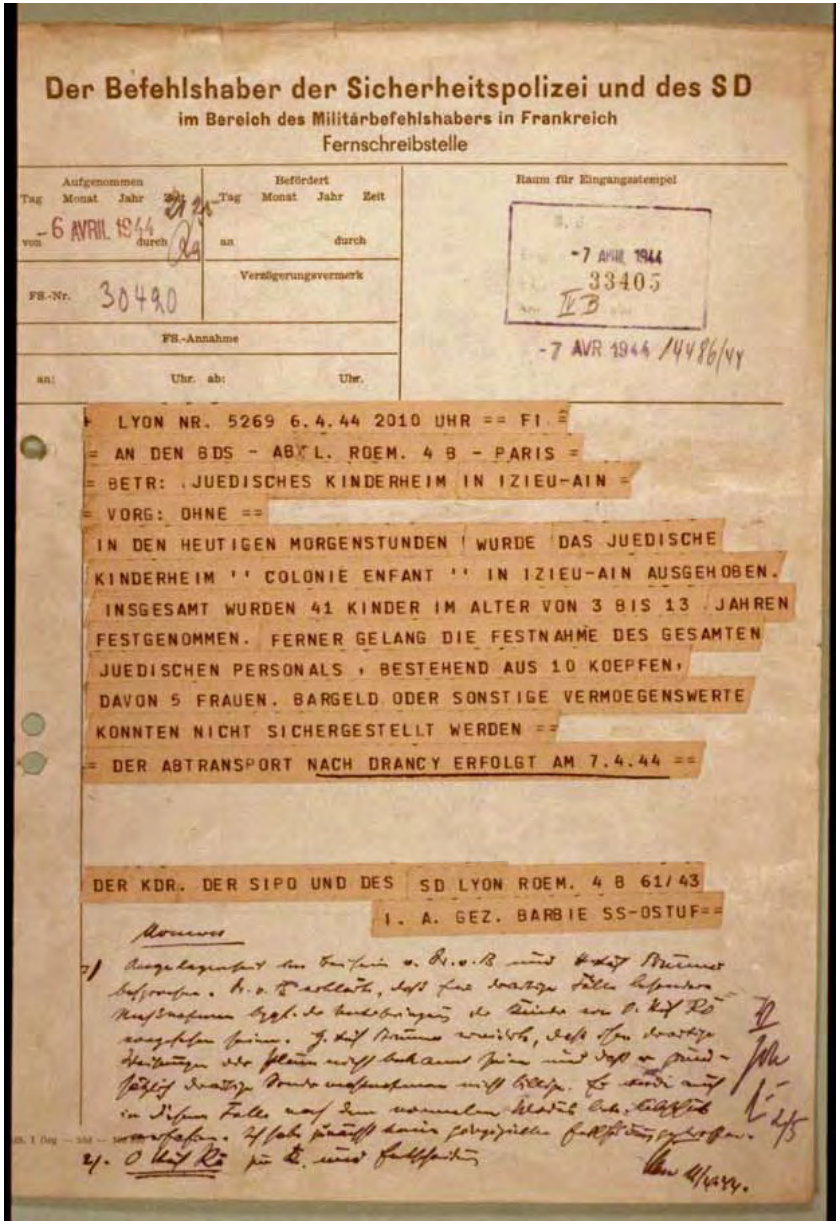

Der Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des SD
im Bereich des Militärbefehlshabers in Frankreich
Fernschreibstelle

Aufgenommen Tag Monat Jahr Zeit: von 6 AVRIL 1944 durch
Befördert Tag Monat Jahr Zeit: an durch
FS.-Nr. 30490
Verzögerungsvermerk
FS.-Annahme: an: Uhr. ab: Uhr.
Raum für Eingangsstempel: -7 AVR 1944 / 33405 / IV B / -7 AVR 1944 /4486/44

LYON NR. 5269 6.4.44 2010 UHR == FI =
= AN DEN BDS - AB L. ROEM. 4 B - PARIS =
= BETR: JUEDISCHES KINDERHEIM IN IZIEU-AIN =
= VORG: OHNE ==
IN DEN HEUTIGEN MORGENSTUNDEN WURDE DAS JUEDISCHE KINDERHEIM '' COLONIE ENFANT '' IN IZIEU-AIN AUSGEHOBEN. INSGESAMT WURDEN 41 KINDER IM ALTER VON 3 BIS 13 JAHREN FESTGENOMMEN. FERNER GELANG DIE FESTNAHME DES GESAMTEN JUEDISCHEN PERSONALS , BESTEHEND AUS 10 KOEPFEN, DAVON 5 FRAUEN. BARGELD ODER SONSTIGE VERMOEGENSWERTE KONNTEN NICHT SICHERGESTELLT WERDEN ==
= DER ABTRANSPORT NACH DRANCY ERFOLGT AM 7.4.44 ==

DER KDR. DER SIPO UND DES SD LYON ROEM. 4 B 61/43
I. A. GEZ. BARBIE SS-OSTUF==

Télex de Klaus Barbie annonçant
l'arrestation des enfants
et des adultes encadrant d'Izieu,
6 avril 1944
(coll. CDJC)

Plaque en hommage aux résistants du réseau Alliance
exécutés au camp du Struthof dans la nuit du 1er septembre 1944 (DR)

Plaque commemorative
des marches d'évacuation
du camp de Buchenwald,
avril 1945 (DR)

Détenus du camp de Sachsenhausen,
photographie probablement prise
dans le bois de Below, avril 1945
(coll. CICR)

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Partie 3

L’approche comparative : la perspective européenne

L’approche comparative

—

Les prisonniers de guerre

Le Frontstalag de Melun, dessin de Boris Taslitzky, 1940
(coll. Musée de la Résistance nationale, Champigny)

Portrait et dernière lettre de Léon Jost, 22 octobre 1941

(coll. Musée d'Histoire de Nantes)

En 1941, Léon Jost est directeur de la fabrication et chef du personnel de la biscuiterie nantaise Lefèvre-Utile. Ancien combattant, mutilé de guerre (blessé en 1915, il a été amputé d'une jambe), il est le président-fondateur du Comité d'Entente des Anciens Combattants de la Loire-Inférieure. Au sein du réseau Georges France 31, il participe à l'évasion de 2 248 prisonniers anglais et français détenus dans les camps de Châteaubriant et Savenay.

Arrêté à ce titre le 15 janvier 1941 par les autorités allemandes, il est incarcéré à la prison Lafayette à Nantes. Le 22 octobre 1941, il fait partie des otages sélectionnés dans le cadre des représailles à l'exécution du lieutenant-colonel Hotz.

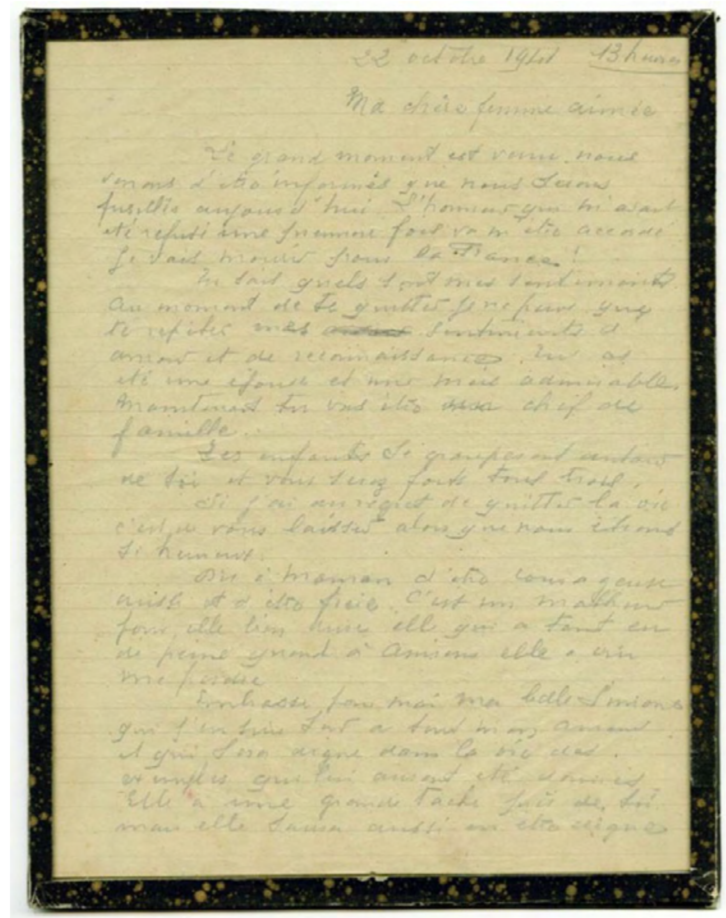

22 octobre 1941 13 heures

Ma chère femme aimée

Le grand moment est venu nous venons d'être informés que nous serons fusillés aujourd'hui. L'honneur qui m'avait été refusé une première fois va m'être accordé je vais mourir pour la France !

Tu sais quels sont mes sentiments au moment de te quitter je ne peux que te répéter mes sentiments d'amour et de reconnaissance. Tu as été une épouse et une mère admirable. Maintenant tu vas être chef de famille.

Les enfants se grouperont autour de toi et vous serez forts tous trois,

Si j'ai un regret de quitter la vie c'est de vous laisser alors que nous étions si heureux.

Dis à maman d'être courageuse aussi et d'être fière. C'est un malheur pour elle bien dur elle qui a tant eu de peine quand à Amiens elle a cru me perdre.

Embrasse pour moi ma belle Simone qui s'en fait tant à tout mon amour et qui sera digne dans la vie des [illegible] exemples qui lui auront été donnés. Elle a une grande tâche près de toi mais elle saura aussi en être digne

« La faute française », couverture d'un numéro spécial du magazine nazi *Illustrierter Beobachter*
(coll. Musée historique allemand, Berlin)

Des soldats noirs de l'Armée française faits prisonniers et internés à Amiens, 1940
(coll. Bundesarchiv)

Colonne de prisonniers de guerre polonais capturés par les Allemands, 1939
(coll. Bundesarchiv)

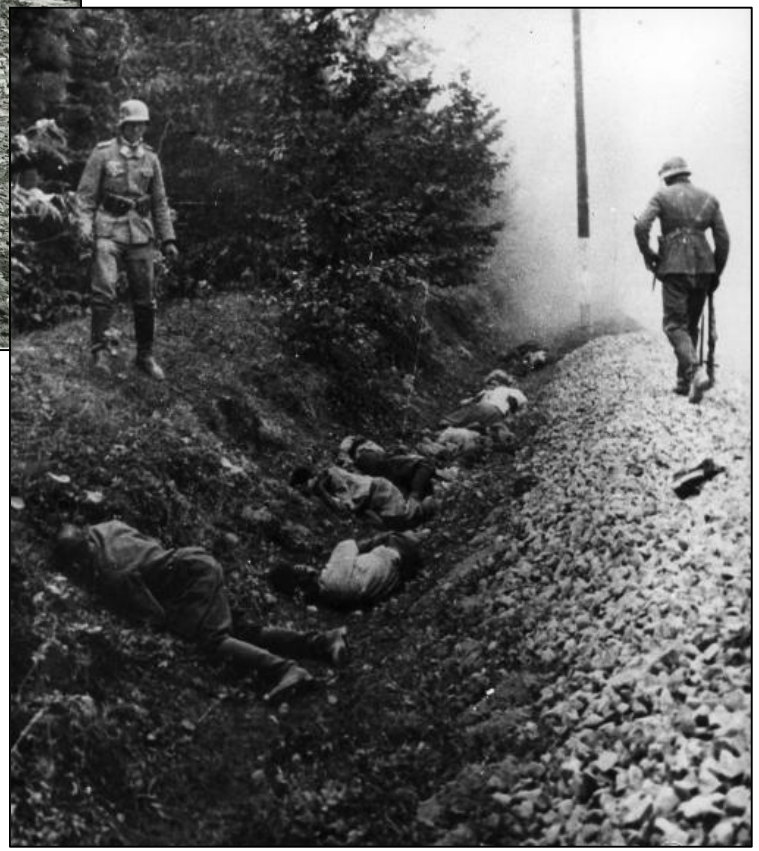

Prisonniers de guerre polonais exécutés par la Wehrmacht, 1939
(coll. Bundesarchiv)

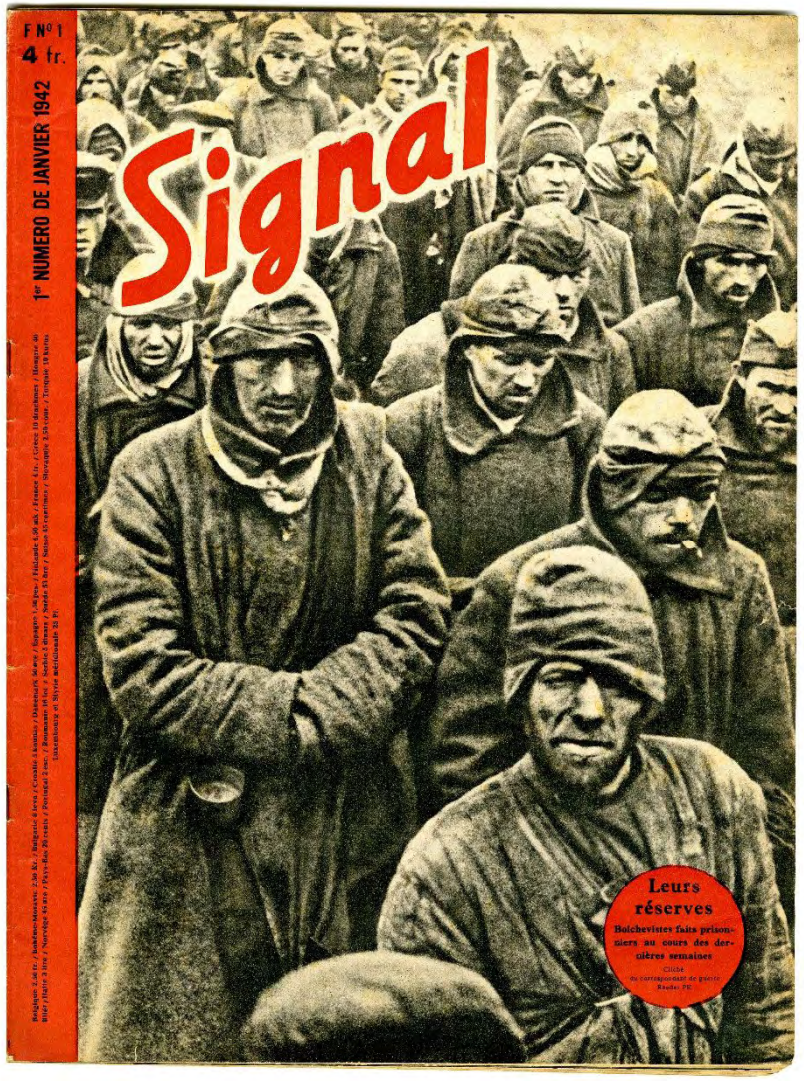

Prisonniers de guerre soviétiques
en couverture du magazine *Signal*
(édition en français), n°1 de janvier 1942
(coll. Musée de la Résistance nationale, Champigny)

Prisonnier de guerre soviétique
originaire d'Asie centrale, 1941
(coll. Bundesarchiv)

Chantiers de construction du camp de Mauthausen, photographies prises par les SS, 1941
(coll. Mémorial de Mauthausen)

L’approche comparative

—

Les déportations de persécution

Ghetto de Lodz, 1939-1940 (coll. USHMM/Washington)

Sur la pancarte : « Zone résidentielle des juifs. Entrée interdite ».

Juifs du ghetto de Varsovie sur l'*Umschlagplatz*,
avant leur déportation vers Treblinka, 1942
(coll. USHMM/Washington)

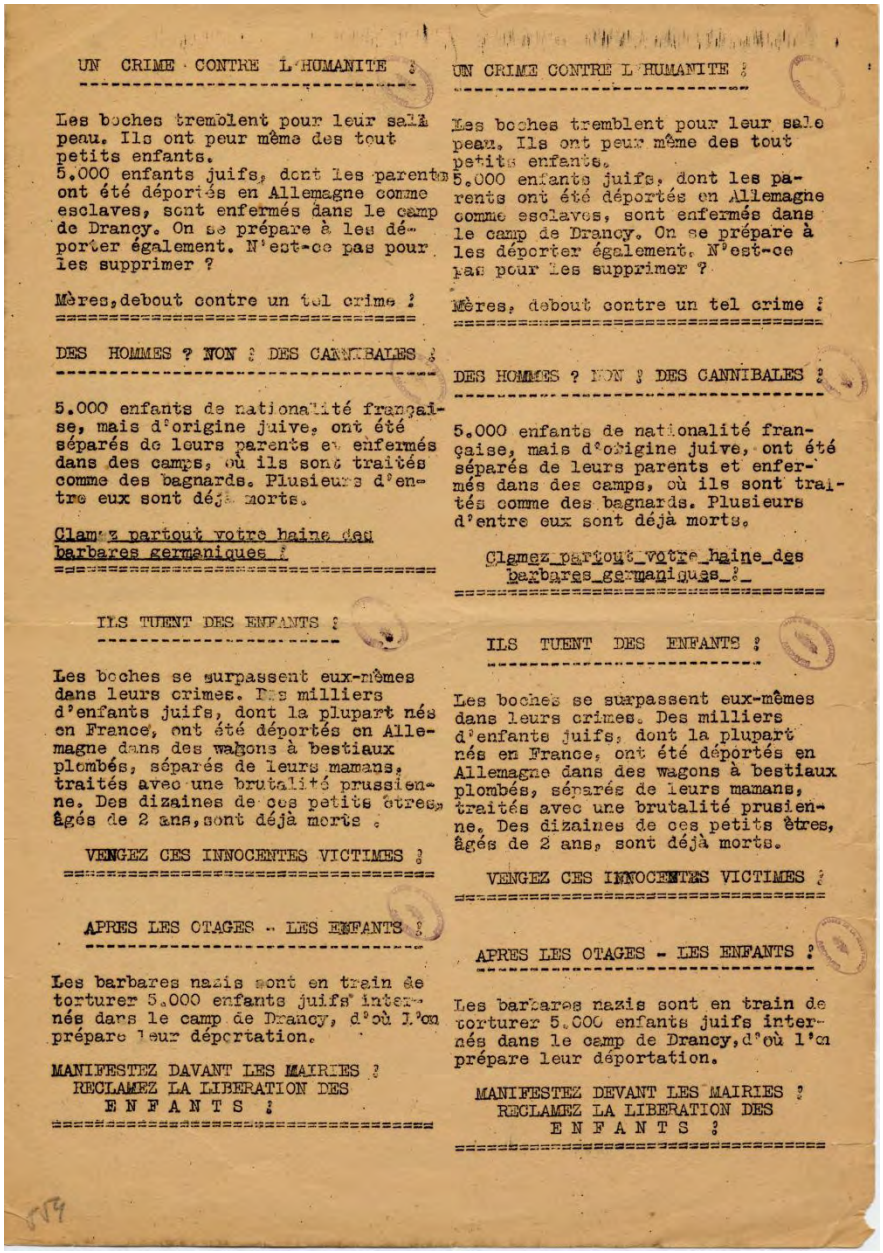

UN CRIME CONTRE L'HUMANITE !

Les boches tremblent pour leur sale peau. Ils ont peur même des tout petits enfants.
5.000 enfants juifs, dont les parents ont été déportés en Allemagne comme esclaves, sont enfermés dans le camp de Drancy. On se prépare à les déporter également. N'est-ce pas pour les supprimer ?

Mères, debout contre un tel crime !

DES HOMMES ? NON ! DES CANNIBALES !

5.000 enfants de nationalité française, mais d'origine juive, ont été séparés de leurs parents et enfermés dans des camps, où ils sont traités comme des bagnards. Plusieurs d'entre eux sont déjà morts.

Clamez partout votre haine des barbares germaniques !

ILS TUENT DES ENFANTS !

Les boches se surpassent eux-mêmes dans leurs crimes. Des milliers d'enfants juifs, dont la plupart nés en France, ont été déportés en Allemagne dans des wagons à bestiaux plombés, séparés de leurs mamans, traités avec une brutalité prussienne. Des dizaines de ces petits êtres, âgés de 2 ans, sont déjà morts.

VENGEZ CES INNOCENTES VICTIMES !

APRES LES OTAGES - LES ENFANTS !

Les barbares nazis sont en train de torturer 5.000 enfants juifs internés dans le camp de Drancy, d'où l'on prépare leur déportation.

MANIFESTEZ DEVANT LES MAIRIES !
RECLAMEZ LA LIBERATION DES
E N F A N T S !

UN CRIME CONTRE L'HUMANITE !

Les boches tremblent pour leur sale peau. Ils ont peur même des tout petits enfants.
5.000 enfants juifs, dont les parents ont été déportés en Allemagne comme esclaves, sont enfermés dans le camp de Drancy. On se prépare à les déporter également. N'est-ce pas pour les supprimer ?

Mères, debout contre un tel crime !

DES HOMMES ? NON ! DES CANNIBALES !

5.000 enfants de nationalité française, mais d'origine juive, ont été séparés de leurs parents et enfermés dans des camps, où ils sont traités comme des bagnards. Plusieurs d'entre eux sont déjà morts.

Clamez partout votre haine des barbares germaniques !

ILS TUENT DES ENFANTS !

Les boches se surpassent eux-mêmes dans leurs crimes. Des milliers d'enfants juifs, dont la plupart nés en France, ont été déportés en Allemagne dans des wagons à bestiaux plombés, séparés de leurs mamans, traités avec une brutalité prussienne. Des dizaines de ces petits êtres, âgés de 2 ans, sont déjà morts.

VENGEZ CES INNOCENTES VICTIMES !

APRES LES OTAGES - LES ENFANTS !

Les barbares nazis sont en train de torturer 5.000 enfants juifs internés dans le camp de Drancy, d'où l'on prépare leur déportation.

MANIFESTEZ DEVANT LES MAIRIES !
RECLAMEZ LA LIBERATION DES
E N F A N T S !

Papillons dénonçant l'arrestation des enfants lors de la rafle du Vel' d'Hiv', été 1942
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

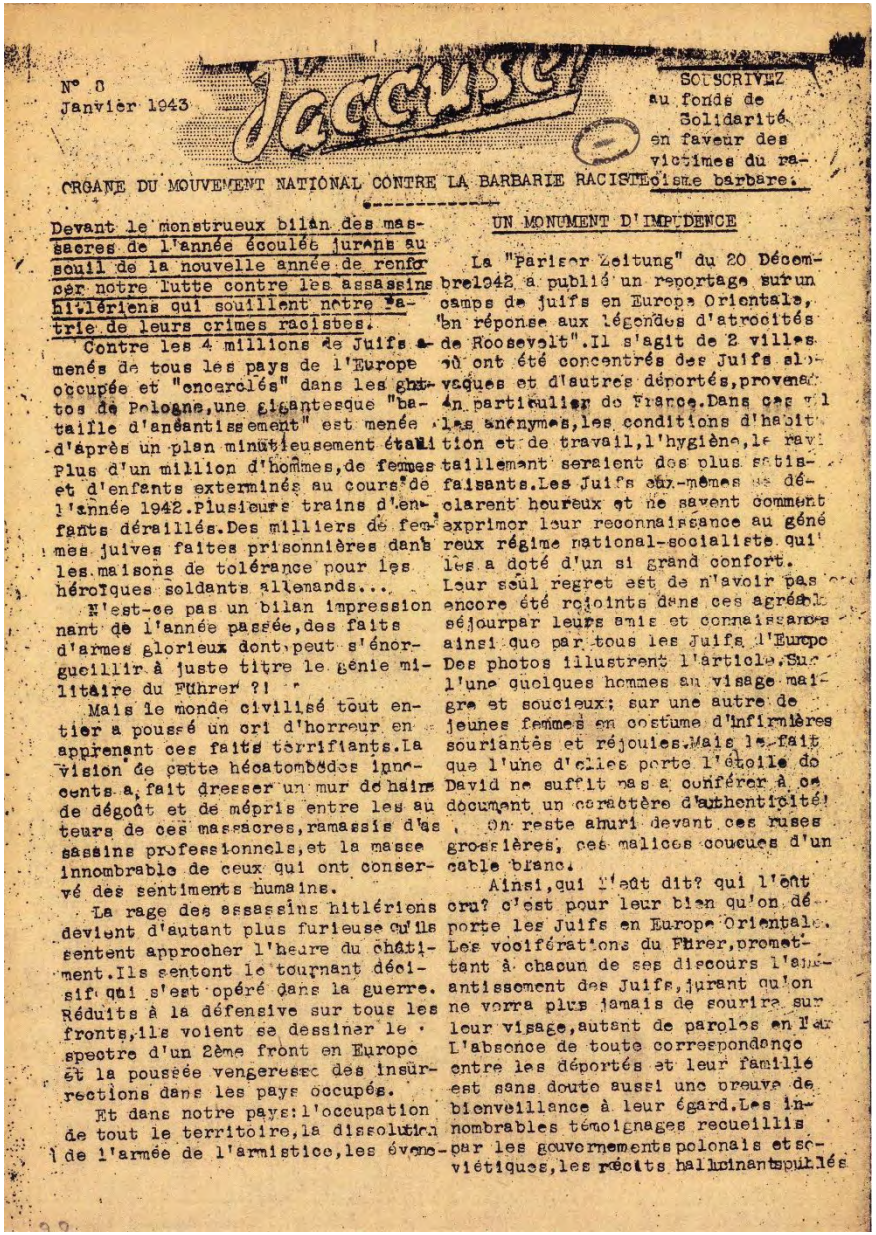

N° 8
Janvier 1943

J'accuse!

SOUSCRIVEZ au fonds de Solidarité en faveur des victimes du racisme barbare.

ORGANE DU MOUVEMENT NATIONAL CONTRE LA BARBARIE RACISTE

Devant le monstrueux bilan des massacres de l'année écoulée jurons au seuil de la nouvelle année de renforcer notre lutte contre les assassins hitlériens qui souillent notre Patrie de leurs crimes racistes.

Contre les 4 millions de Juifs amenés de tous les pays de l'Europe occupée et "encerclés" dans les ghettos de Pologne, une gigantesque "bataille d'anéantissement" est menée d'après un plan minutieusement établi. Plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants exterminés au cours de l'année 1942. Plusieurs trains d'enfants déraillés. Des milliers de femmes juives faites prisonnières dans les maisons de tolérance pour les héroïques soldants allemands...

N'est-ce pas un bilan impressionnant de l'année passée, des faits d'armes glorieux dont peut s'énorgueillir à juste titre le génie militaire du Führer ?!

Mais le monde civilisé tout entier a poussé un cri d'horreur en apprenant ces faits terrifiants. La vision de cette hécatombe des innocents a fait dresser un mur de haine de dégoût et de mépris entre les auteurs de ces massacres, ramassis d'assassins professionnels, et la masse innombrable de ceux qui ont conservé des sentiments humains.

La rage des assassins hitlériens devient d'autant plus furieuse qu'ils sentent approcher l'heure du châtiment. Ils sentent le tournant décisif qui s'est opéré dans la guerre. Réduits à la défensive sur tous les fronts, ils voient se dessiner le spectre d'un 2ème front en Europe et la poussée vengeresse des insurrections dans les pays occupés.

Et dans notre pays: l'occupation de tout le territoire, la dissolution de l'armée de l'armistice, les évène-

UN MONUMENT D'IMPUDENCE

La "Pariser Zeitung" du 20 Décembre 1942 a publié un reportage sur un camps de juifs en Europe Orientale, "en réponse aux légendes d'atrocités de Roosevelt". Il s'agit de 2 villes où ont été concentrés des Juifs slovaques et d'autres déportés, provenant particulier de France. Dans ces vil les anonymes, les conditions d'habitation et de travail, l'hygiène, le ravitaillement seraient des plus satisfaisants. Les Juifs eux-mêmes se déclarent heureux et ne savent comment exprimer leur reconnaissance au généreux régime national-socialiste qui les a doté d'un si grand confort. Leur seul regret est de n'avoir pas encore été rejoints dans ces agréables séjour par leurs amis et connaissances ainsi que par tous les Juifs d'Europe. Des photos illustrent l'article. Sur l'une quelques hommes au visage maigre et soucieux; sur une autre de jeunes femmes en costume d'infirmières souriantes et réjouies. Mais le fait que l'une d'elles porte l'étoile de David ne suffit pas à conférer à ce document un caractère d'authenticité! On reste ahuri devant ces ruses grossières, ces malices coucues d'un cable blanc.

Ainsi, qui l'eût dit? qui l'eût cru? c'est pour leur bien qu'on déporte les Juifs en Europe Orientale. Les vociférations du Führer, promettant à chacun de ses discours l'anéantissement des Juifs, jurant qu'on ne verra plus jamais de sourire sur leur visage, autant de paroles en l'air. L'absence de toute correspondance entre les déportés et leur famille est sans doute aussi une preuve de bienveillance à leur égard. Les innombrables témoignages recueillis par les gouvernements polonais et soviétiques, les récits hallucinants publiés

« Mais le monde civilisé tout entier a poussé un cri d'horreur en apprenant ces faits terrifiants. La vision de cette hécatombe des innocents a fait dresser un mur de haine, de dégoût et de mépris entre les auteurs de ces massacres, ramassis d'assassins professionnels, et la masse innombrables de ceux qui ont conservé des sentiments humains. »

J'accuse,
organe du Mouvement national contre le barbarie raciste,
n° 8, janvier 1943
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

L’approche comparative

—

Les déportations de répression

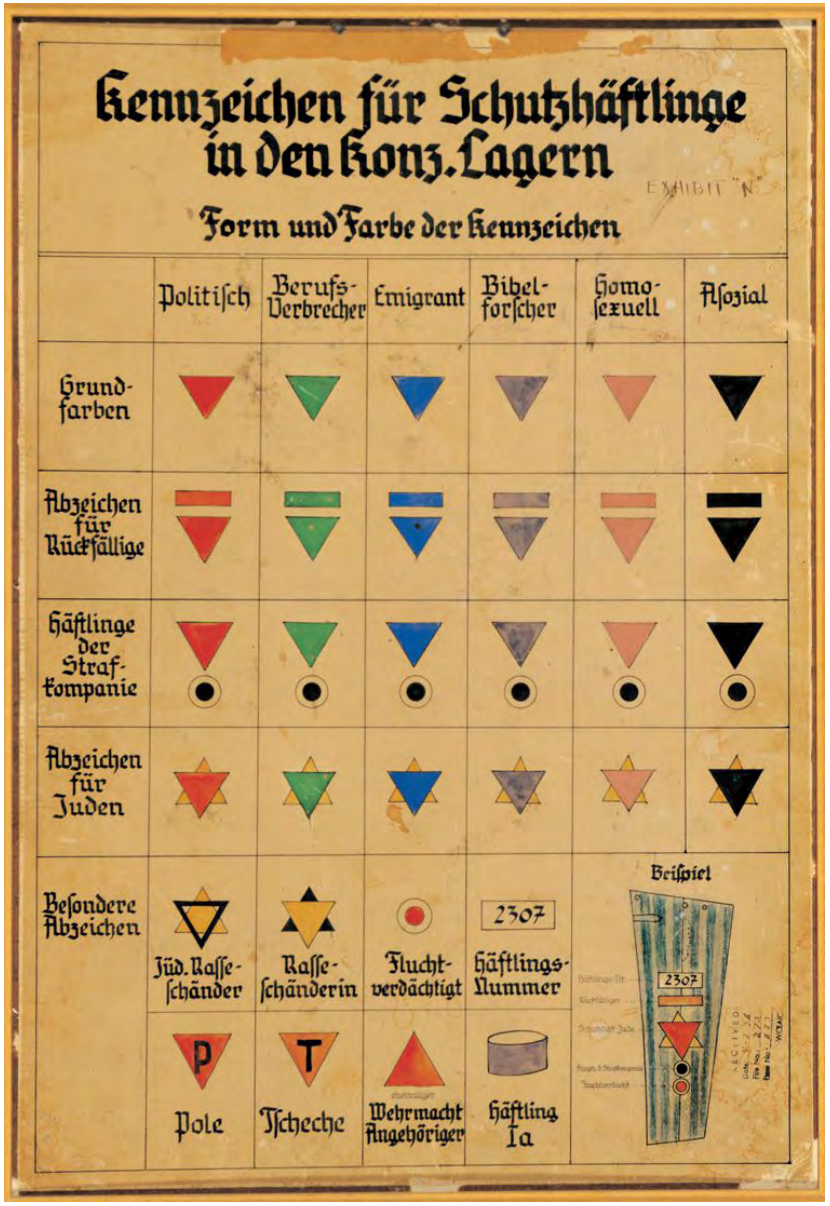

Tableau des triangles utilisés dans les camps de concentration, 1939-1940
(coll. SIR / Arolsen)

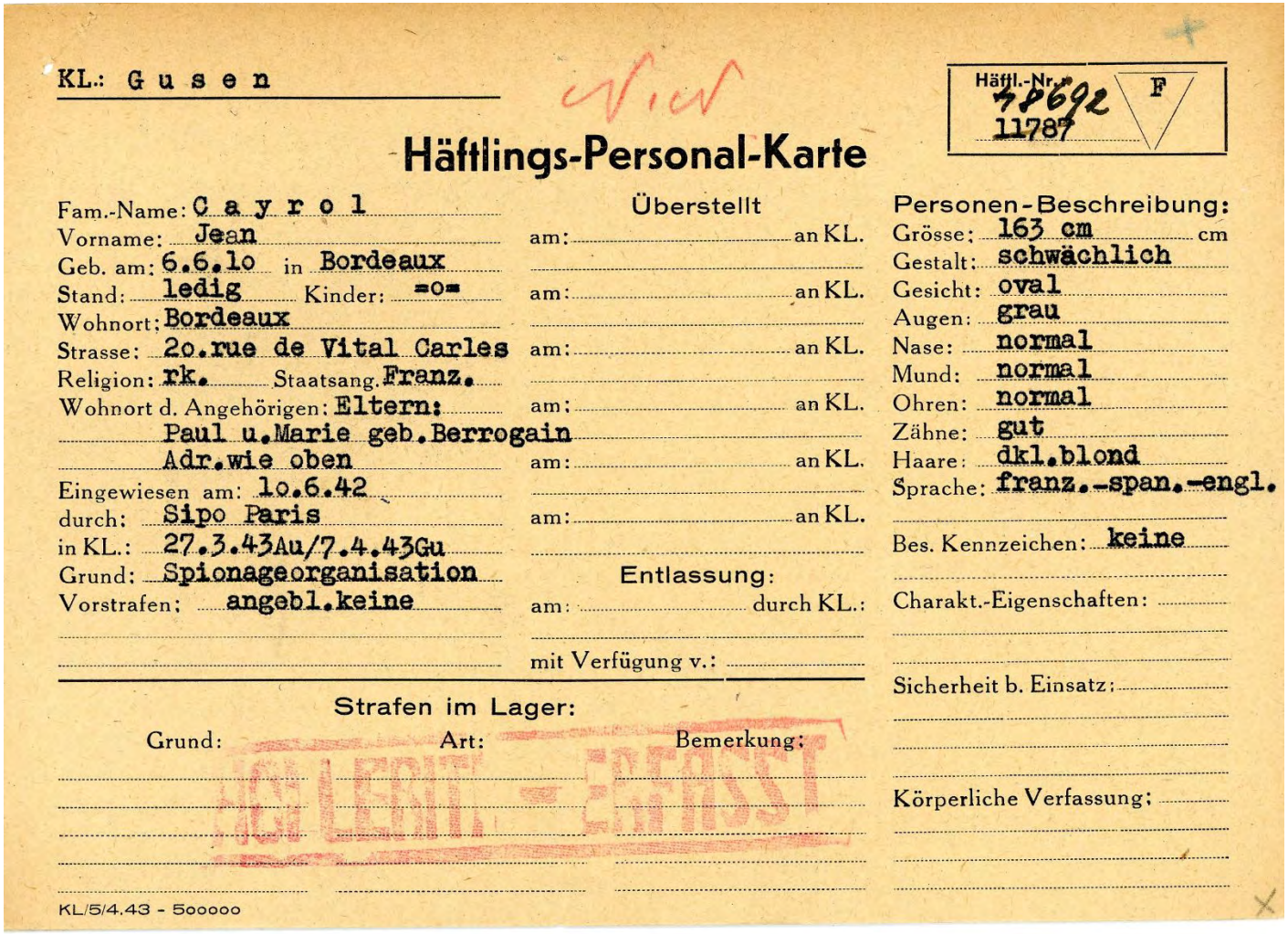

KL.: Gusen

Häftl.-Nr. 78692 / 11787 F

Häftlings-Personal-Karte

Fam.-Name: Cayrol
Vorname: Jean
Geb. am: 6.6.1o in Bordeaux
Stand: ledig Kinder: =o=
Wohnort: Bordeaux
Strasse: 2o.rue de Vital Carles
Religion: rk. Staatsang. Franz.
Wohnort d. Angehörigen: Eltern:
Paul u.Marie geb.Berrogain
Adr.wie oben
Eingewiesen am: 1o.6.42
durch: Sipo Paris
in KL.: 27.3.43Au/7.4.43Gu
Grund: Spionageorganisation
Vorstrafen: angebl.keine

Überstellt
am: an KL.
am: an KL.
am: an KL.
am: an KL.
am: an KL.

Entlassung:
am: durch KL.:
mit Verfügung v.:

Personen-Beschreibung:
Grösse: 163 cm cm
Gestalt: schwächlich
Gesicht: oval
Augen: grau
Nase: normal
Mund: normal
Ohren: normal
Zähne: gut
Haare: dkl.blond
Sprache: franz.-span.-engl.
Bes. Kennzeichen: keine
Charakt.-Eigenschaften:
Sicherheit b. Einsatz:
Körperliche Verfassung:

Strafen im Lager:
Grund: Art: Bemerkung:

KL/5/4.43 - 500000

Fiche d'enregistrement d'un détenu français de Gusen, camp annexe de Mauthausen (coll. Mémorial de Mauthausen)

Dessin de Boris Taslitzky, Buchenwald, 1940
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Photographie d'Eric Schwab
prise à la libération
du camp de Dachau,
avril 1945
(coll. Agence France Presse)

L’approche comparative

—

Les répressions

Exécution de 51 habitants de Bochnia et de la région le 18 décembre 1939
dans le bois d'Uzbornia en représailles de l'agression du commissariat allemand
commise par des membres de l'organisation clandestine "Orzeł Biały".
(coll. Institut de la mémoire nationale / Varsovie)

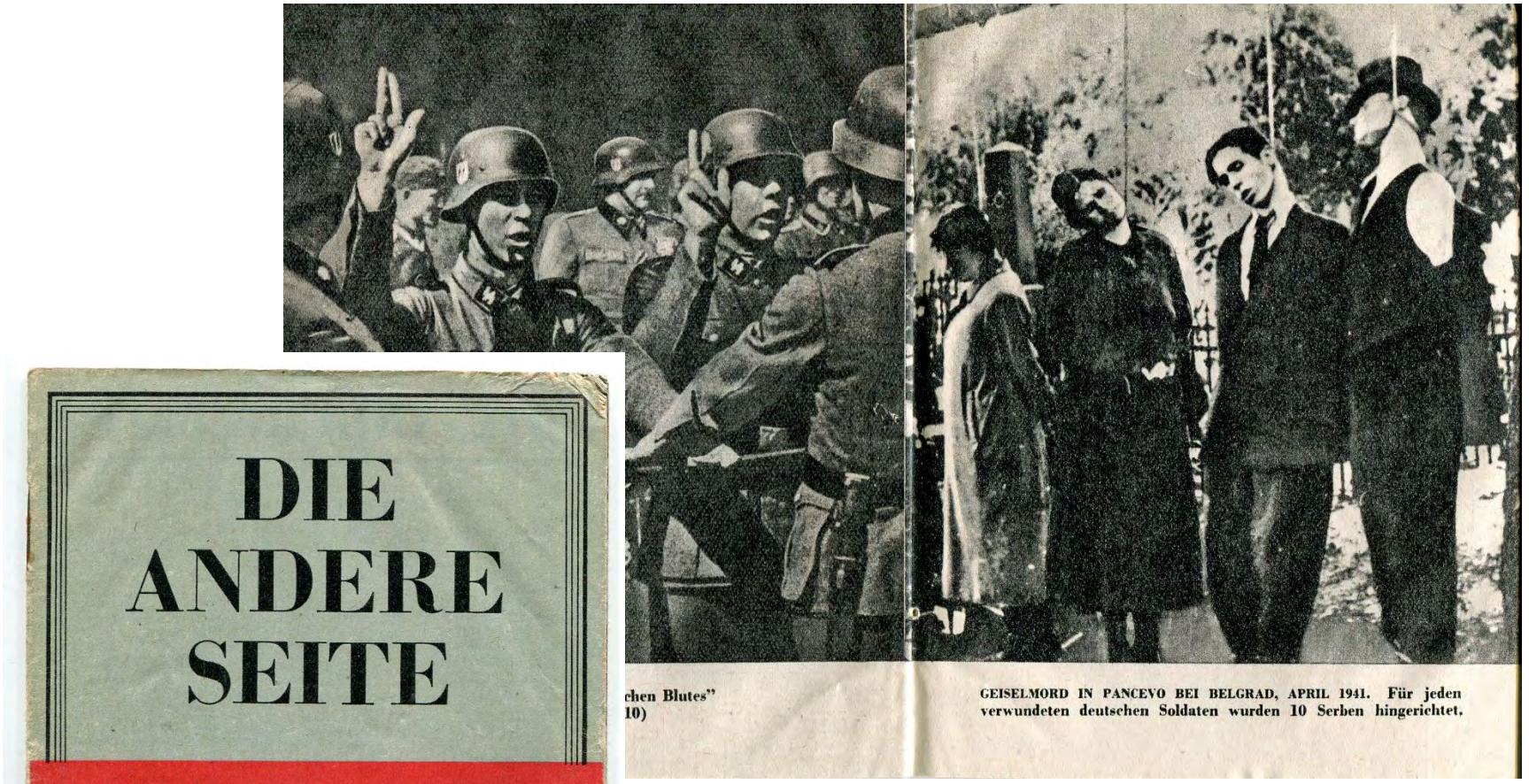

Brochure *Die Andere Seite* [L'autre face], diffusé par les services de propagande alliés auprès des troupes allemandes, 1942
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Des soldats allemandes quittent un village en flammes en Russie, 1942 (coll. Bundesarchiv)

Affiche originale du film d'Elem Klimov
Requiem pour un massacre, 1985
(titre original : *Viens et vois*)

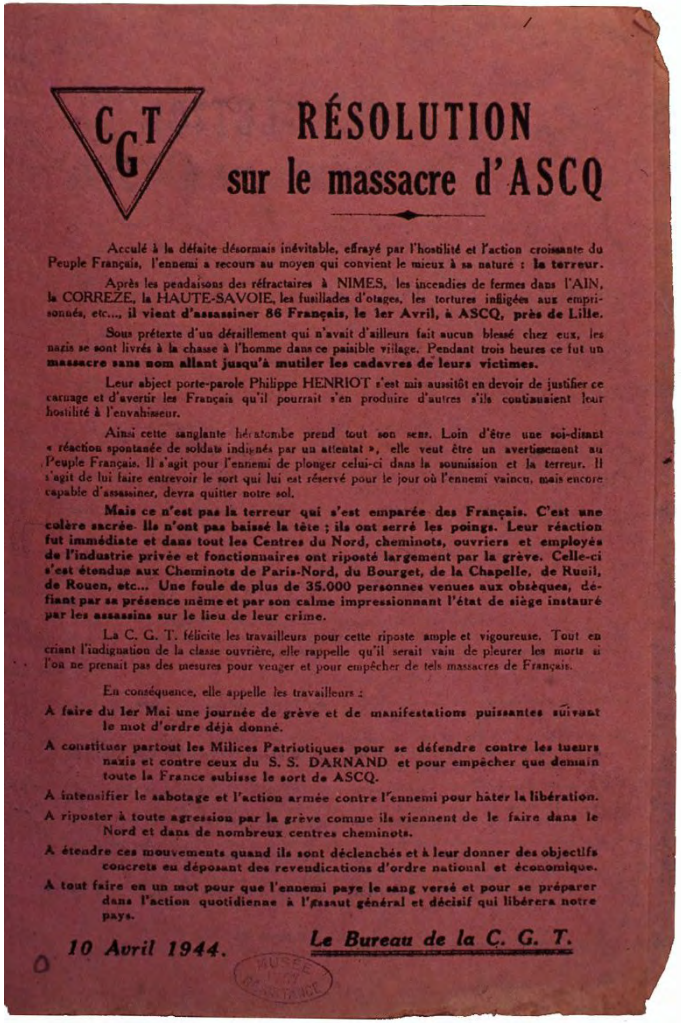

RÉSOLUTION
sur le massacre d'ASCQ

Acculé à la défaite désormais inévitable, effrayé par l'hostilité et l'action croissante du Peuple Français, l'ennemi a recours au moyen qui convient le mieux à sa nature : **la terreur.**

Après les pendaisons des réfractaires à NIMES, les incendies de fermes dans l'AIN, la CORRÈZE, la HAUTE-SAVOIE, les fusillades d'otages, les tortures infligées aux emprisonnés, etc..., **il vient d'assassiner 86 Français, le 1er Avril, à ASCQ, près de Lille.**

Sous prétexte d'un déraillement qui n'avait d'ailleurs fait aucun blessé chez eux, les nazis se sont livrés à la chasse à l'homme dans ce paisible village. Pendant trois heures ce fut un **massacre sans nom allant jusqu'à mutiler les cadavres de leurs victimes.**

Leur abject porte-parole Philippe HENRIOT s'est mis aussitôt en devoir de justifier ce carnage et d'avertir les Français qu'il pourrait s'en produire d'autres s'ils continuaient leur hostilité à l'envahisseur.

Ainsi cette sanglante hécatombe prend tout son sens. Loin d'être une soi-disant « réaction spontanée de soldats indignés par un attentat », elle veut être un avertissement au Peuple Français. Il s'agit pour l'ennemi de plonger celui-ci dans la soumission et la terreur. Il s'agit de lui faire entrevoir le sort qui lui est réservé pour le jour où l'ennemi vaincu, mais encore capable d'assassiner, devra quitter notre sol.

Mais ce n'est pas la terreur qui s'est emparée des Français. C'est une colère sacrée. Ils n'ont pas baissé la tête ; ils ont serré les poings. Leur réaction fut immédiate et dans tout les Centres du Nord, cheminots, ouvriers et employés de l'industrie privée et fonctionnaires ont riposté largement par la grève. Celle-ci s'est étendue aux Cheminots de Paris-Nord, du Bourget, de la Chapelle, de Rueil, de Rouen, etc... Une foule de plus de 35.000 personnes venues aux obsèques, défiant par sa présence même et par son calme impressionnant l'état de siège instauré par les assassins sur le lieu de leur crime.

La C. G. T. félicite les travailleurs pour cette riposte ample et vigoureuse. Tout en criant l'indignation de la classe ouvrière, elle rappelle qu'il serait vain de pleurer les morts si l'on ne prenait pas des mesures pour venger et pour empêcher de tels massacres de Français.

En conséquence, elle appelle les travailleurs :

A faire du 1er Mai une journée de grève et de manifestations puissantes suivant le mot d'ordre déjà donné.

A constituer partout les Milices Patriotiques pour se défendre contre les tueurs nazis et contre ceux du S. S. DARNAND et pour empêcher que demain toute la France subisse le sort de ASCQ.

A intensifier le sabotage et l'action armée contre l'ennemi pour hâter la libération.

A riposter à toute agression par la grève comme ils viennent de le faire dans le Nord et dans de nombreux centres cheminots.

A étendre ces mouvements quand ils sont déclenchés et à leur donner des objectifs concrets en déposant des revendications d'ordre national et économique.

A tout faire en un mot pour que l'ennemi paye le sang versé et pour se préparer dans l'action quotidienne à l'assaut général et décisif qui libérera notre pays.

10 Avril 1944. ***Le Bureau de la C. G. T.***

Tract de la CGT à la suite du massacre d'Ascq, avril 1944 (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Brochure sur le massacre de Maillé le 25 août 1944, publié après la Libération, (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

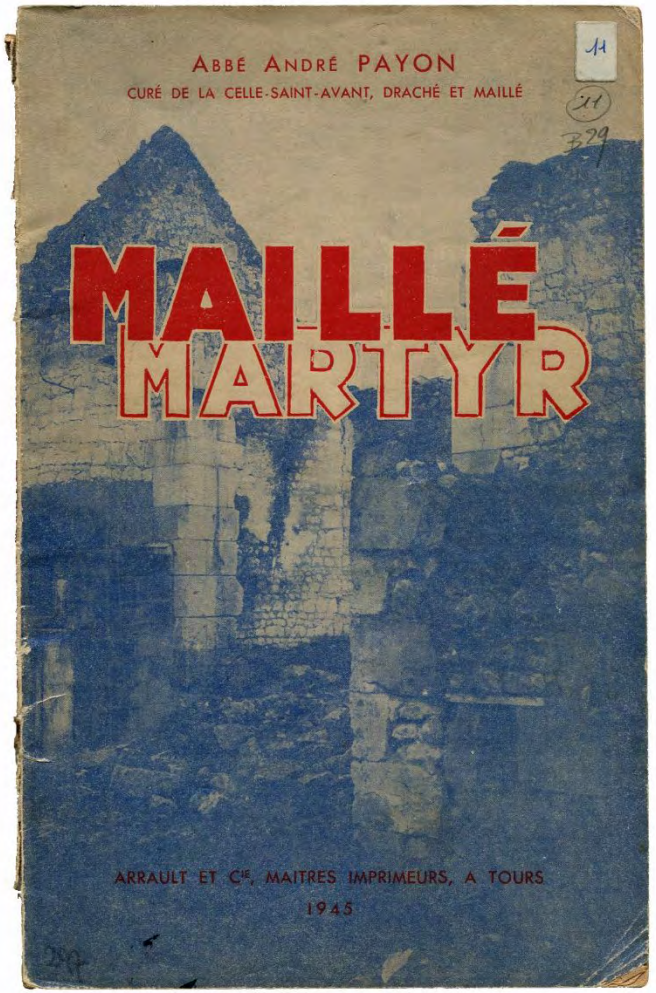

L’approche comparative

—

Le travail pour l’Allemagne

20 Mars 1943 — Mensuel malgré la Gestapo et la police de Vichy — Numéro 16

LE FRANC-TIREUR

Organe des Mouvements de Résistance Unis

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Ils veulent rafler un Peuple

Cette fois voici la honte finale avant le sursaut libérateur dont on perçoit les premiers signes.

Cette fois ce n'est pas seulement la chasse à l'homme, les arrestations, les déportations dont quelques lâches inconscients disaient : « Ce n'est pas nous, c'est les autres. »

C'est la rafle de tout un peuple.

On disait : « Ils n'oseront pas... Tout de même, la France... » .

Vichy était là, Laval était là pour permettre à Hitler d'oser.

Toute notre jeunesse est recensée, marquée comme du bétail, parquée, expédiée dans les wagons qui roulent vers l'Allemagne, vers les usines, les camps et le front, chair à travail, chair à canon pour la guerre d'Hitler.

Ah, les traîtres, les misérables, les imbéciles aussi qui leur faisaient chorus en parlant de collaboration, comment ont-ils encore le front de regarder les visages crispés des mères et des pères de France, comment ont-ils l'audace d'écrire et de parler encore, comment le vieillard Pétain peut-il encore se montrer ?

C'était donc ça le succès de la politique Laval; la ligne supprimée, la liaison rétablie entre les deux zones: il fallait que le nazi puisse occuper et déporter à l'aise, il fallait que la rafle passe sur tout le territoire de Lille à Paris, à Lyon, à Marseille. Quelle atroce hypocrisie. Français, voyez, on desserre l'étreinte, vous allez pouvoir vous joindre, vous écrire librement, grâce à Laval et au Führer.

Mais dépêchez-vous..., les wagons à bestiaux vous attendent.

Il n'y a plus de ligne de démarcation. En route pour Breslau, Gratz, et Koenigsberg. En route vers les camps, les tranchées, les glacis de la guerre à l'Est. Hitler l'a annoncé : « Nous n'avons nullement l'intention de ménager la vie des autres ».

Ils ont peur. Peur de leur défaite, peur de l'échéance qui vient malgré tout, malgré leur suprême coup de boutoir, malgré leur force, malgré les remous de la guerre, malgré leur bluff. Ils ont peur de la Russie, des Anglo-Saxons qui approchent, des raids qui pilonnent leurs villes, ils ont peur des peuples qui attendent le signal pour bondir sur eux.

Ils ont peur de la France aussi.

Alors ils veulent la vider de ses hommes.

A Paris, dans les rues, dans les métros, dans les cafés, on poursuit partout les Français à déporter, on leur met les menottes quand ils résistent.

A Lyon, les Allemands cernent Villeurbanne, placent des mitrailleuses, entrent dans les maisons, s'emparent de tous les hommes qu'ils trouvent, les jettent dans les camions et les trains. Quel effarement d'écouter dans nos villes ces rumeurs, ces murmures, ces soupirs : « *Le mien est parti !.* — *Le mien aussi !* — *Demain c'est le fils du voisin !* — *Le mien c'est en Prusse Orientale qu'il va !* — *Le mien en Autriche !* — *Le mien vers la Baltique!!* — *Le mien en Norvège !* »

Les mères, les pères français ne peuvent-ils donc pas défendre leurs enfants ?

Les fils, les aînés, les pères bientôt, vont-ils toujours se demander « Que faire ? » « C'est-à-dire *tout* laisser faire ?

Avant que viennent les ordres pour le combat libérateur que la France d'abord retrouve son âme et son courage.

FRANÇAIS ! DEBOUT CONTRE L'ESCLAVAGE

Le mouvement est déclenché !

Par milliers, les jeunes Français refusent de partir en Allemagne. Par milliers, les « insoumis » à la déportation, qui seront demain les combattants de la délivrance, fuient vers les montagnes de Savoie, du Massif Central, du Jura et du Var. C'est un sursaut magnifique, un réveil de notre peuple qui, enfin, crie « non ! » aux tyrans nazis.

Il faut que tout le peuple de France soit complice de la lutte contre la déportation.

Les employés du recensement, les fonctionnaires de tous les services et bureaux doivent retarder par tous les moyens les opérations d'enregistrement. Faire des erreurs, égarer les feuilles, saboter les contrôles.

Les policiers, la garde mobile, les gendarmes doivent rester passifs devant les ordres infâmes, opposer la force d'inertie aux consignes de répression qu'on leur donne.

Les paysans, les fermiers, les bourgeois qui ont des villas à la campagne, les petits ou grands propriétaires d'exploitations doivent abriter les évadés de la déportation.

Les familles de ceux qui sont désignés pour partir doivent tout faire pour les aider dans leur refus et leur volonté de lutte.

On risque moins à se cacher en France qu'à partir vers les charniers de l'Est.

Les femmes, les mères, les sœurs, les fiancées doivent faire du scandale quand on vient chercher leurs hommes, crier, manifester, se coucher sur les voies comme elles l'ont fait à Montluçon, à Romans, etc.

Les cheminots doivent être par tous les moyens solidaires de la résistance à l'esclavage.

Quand la police vient chez vous, n'ouvrez pas, laissez enfoncer les portes (s'ils l'osent), ameutez les maisons, les quartiers.

Et surtout gagnez les montagnes, organisez-vous en « réduits » de la résistance et de la liberté.

Le recensement est en pleine pagaïe, depuis que les Français résistent. Le recensement prévu des hommes de 31 à 41 ans ne pourra se faire si l'action continue et se développe comme maintenant.

Vichy et les Boches ne savent où donner de la tête.

Profitez-en. Faites comme tous les peuples d'Europe. On n'arrête pas, on ne déporte pas toute une nation.

Et la délivrance approche !

UN SEUL CHEF : DE GAULLE !
UNE SEULE LUTTE : POUR LA LIBERTÉ

Journal clandestin *Libération* [Sud], n° 25, 1er mars 1943
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

N° 26 — 1er Mars 1943

LIBÉRATION

ORGANE DES MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE UNIS

Un seul chef : DE GAULLE ; une seule lutte : POUR NOS LIBERTÉS

Autres Organes des Mouvements de Résistance Unis
COMBAT
FRANC-TIREUR

La Jeunesse française répond : Merde

le Rassemblement du Peuple

La croix gammée a d'abord été le symbole de la Résistance. A Munich en 1920 les hommes d'Hitler étaient contre la collaboration.

A *LIBERATION* aussi, nous sommes les ennemis de la collaboration, jamais nous sommes surtout les ennemis du fascisme. D'un nouveau Fascisme qui tenterait de se lever sur l'imminente défaite allemande, NOUS NE VOULONS PAS.

Le Général DE GAULLE est notre Chef il n'est pas notre Führer.

Le Général DE GAULLE ne représente pas un césarisme naissant, une ambition personnelle, il est le garant de la LIBERTÉ nationale et individuelle.

Les « résistants » de la dernière heure aiment à nous considérer comme de braves jeunes gens qui n'auraient d'autre espoir que celui du martyre.

Des martyrs ? Certes il en faillait. Pour l'Homme, pour le Monde, pour l'Histoire. Le Parti Communiste et nous-mêmes, nous donnons les meilleurs d'entre nous.

Mais nous sommes des VOLONTAIRES nous ne sommes pas des imbéciles. Nous sommes des jeunes que deux années de combat ont mûris. Nous avons beaucoup appris, de Vichy et aussi... d'Alger. Nous savons reconnaître les ennemis de la Liberté quels qu'ils soient.

Le fascisme international, c'est la contre-révolution préventive, c'est la Sainte Alliance des nantis terrifiés, la dernière cartouche contre ce rassemblement populaire qui déjà, dans le monde entier, allait détruire les privilèges d'un capitalisme moribond.

(suite page 2)

Un martyr parmi tant d'autres. Un jeune Français de 17 ans qui avait coupé des fils téléphoniques à Brest est exécuté par la Wermacht. Il est mort très courageusement.

SABOTEZ LA CONSCRIPTION des esclaves au service d'Hitler

La relève n'ayant pas donné les résultats que les Allemands en attendaient, Hitler a exigé de Vichy des mesures plus draconiennes.

Le mot de mobilisation, dans la bouche de ceux qui capitulèrent en Juin 1940 risquait d'indigner le peuple de France. Aussi l'a-t-on remplacé par l'expression atténuée : « Service obligatoire du travail ».

Il s'agit en fait de la déportation massive de notre jeunesse. Non contents de garder nos prisonniers et d'arracher nos ouvriers à leurs foyer, les Allemands nous demandent tous nos jeunes hommes, sans exception.

Il ne s'agit pas, comme le laisse entendre hypocritement le texte officiel, «de répartir équitablement entre tous les Français les charges résultant des besoins de notre économie ». Il s'agit de livrer de nouveaux bras à l'Allemagne. Richelonne qui a quelque raison d'être informé, a précisé que les nouvelles «forces» seraient affectées à la construction de fortifications en Pologne.

En échange de cette conscription d'esclaves au service d'Hitler, le Reich offre de libérer quelques prisonniers. L'atroce comédie de la relève continue, qui permettra au gouvernement de Vichy de présenter comme un acte de généreuse politique l'un des crimes qui lui sera le plus difficilement pardonné.

Contre ces nouvelles mesures la jeunesse française s'est déjà, en esprit, dressée toute entière.

L'exemple des ouvriers de France doit demeurer constamment présent devant ses yeux. Les ouvriers ont retardé de six mois, par leur résistance, l'application des mesures de réquisition. Jeunes de France, imitez leur exemple. Les mois que vous pourrez gagner comptent double aujourd'hui car l'Allemagne est pressée, car sa défaite est proche.

Manifestez contre le service obligatoire du travail. (suite page 2)

Français, sabotez le recensement pour la déportation

Journal clandestin *Le Franc-Tireur*, n° 16, 20 mars 1943
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

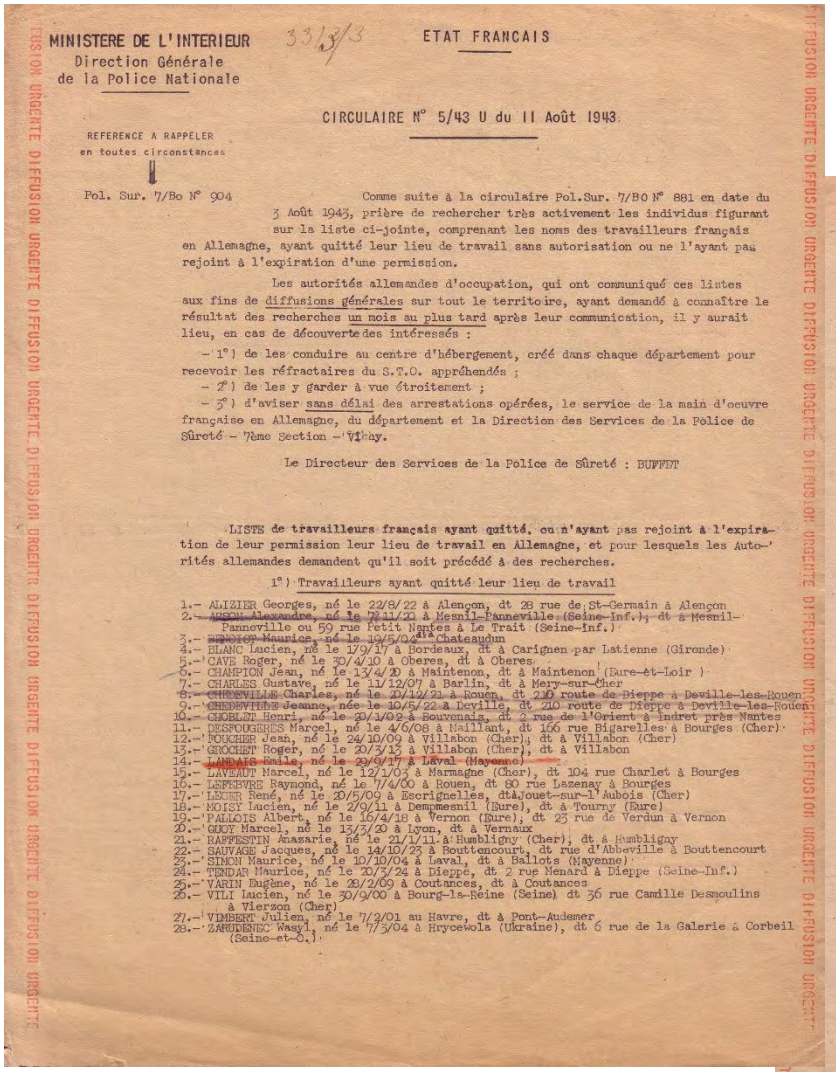

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Direction Générale
de la Police Nationale

33/3/3

ETAT FRANCAIS

CIRCULAIRE N° 5/43 U du 11 Août 1943.

REFERENCE A RAPPELER
en toutes circonstances

Pol. Sur. 7/Bo N° 904

Comme suite à la circulaire Pol.Sur. 7/BO N° 881 en date du 3 Août 1943, prière de rechercher très activement les individus figurant sur la liste ci-jointe, comprenant les noms des travailleurs français en Allemagne, ayant quitté leur lieu de travail sans autorisation ou ne l'ayant pas rejoint à l'expiration d'une permission.

Les autorités allemandes d'occupation, qui ont communiqué ces listes aux fins de diffusions générales sur tout le territoire, ayant demandé à connaître le résultat des recherches un mois au plus tard après leur communication, il y aurait lieu, en cas de découverte des intéressés :

- 1°) de les conduire au centre d'hébergement, créé dans chaque département pour recevoir les réfractaires du S.T.O. appréhendés ;
- 2°) de les y garder à vue étroitement ;
- 3°) d'aviser sans délai des arrestations opérées, le service de la main d'oeuvre française en Allemagne, du département et la Direction des Services de la Police de Sûreté - 7ème Section - Vichy.

Le Directeur des Services de la Police de Sûreté : BUFFET

LISTE de travailleurs français ayant quitté, ou n'ayant pas rejoint à l'expiration de leur permission leur lieu de travail en Allemagne, et pour lesquels les Autorités allemandes demandent qu'il soit procédé à des recherches.

1°) Travailleurs ayant quitté leur lieu de travail

1.- ALIZIER Georges, né le 22/8/22 à Alençon, dt 28 rue de St-Germain à Alençon
2.- ~~ASSOU Alexandre, né le 12/11/22 à Mesnil-Panneville (Seine-Inf.), dt à Mesnil-Panneville ou 59 rue Petit Nantes à Le Trait (Seine-Inf.)~~
3.- ~~BENOIST Maurice, né le 19/5/04 à Chateaudun~~
4.- BLANC Lucien, né le 1/9/17 à Bordeaux, dt à Carignen par Latienne (Gironde)
5.- CAVE Roger, né le 20/4/10 à Oberes, dt à Oberes
6.- CHAMPION Jean, né le 13/4/20 à Maintenon, dt à Maintenon (Eure-et-Loir)
7.- CHARLES Gustave, né le 11/12/07 à Barlin, dt à Mery-sur-Cher
8.- ~~CHENEVILLE Charles, né le 20/12/21 à Rouen, dt 210 route de Dieppe à Deville-les-Rouen~~
9.- ~~CHENEVILLE Jeanne, née le 10/5/22 à Deville, dt 210 route de Dieppe à Deville-les-Rouen~~
10.- CHOBLOT Henri, né le 20/1/02 à Bouvenais, dt 2 rue de l'Orient à indret près Nantes
11.- DESFOUGERES Marcel, né le 4/6/08 à Maillat, dt 156 rue Bigarelles à Bourges (Cher)
12.- FOUCHER Jean, né le 24/10/09 à Villabon (Cher), dt à Villabon (Cher)
13.- GROCHET Roger, né le 20/3/13 à Villabon (Cher), dt à Villabon
14.- ~~LANDAIS Emile, né le 29/9/17 à Laval (Mayenne)~~
15.- LAVEAUT Marcel, né le 12/1/07 à Marmagne (Cher), dt 104 rue Charlet à Bourges
16.- LEFEVRE Raymond, né le 7/4/00 à Rouen, dt 80 rue Lazenay à Bourges
17.- LEGER René, né le 20/5/09 à Escrignelles, dt à Jouet-sur-l'Aubois (Cher)
18.- MOISY Lucien, né le 2/9/11 à Demmesnil (Eure), dt à Tourny (Eure)
19.- PALLOIS Albert, né le 16/4/18 à Vernon (Eure); dt 23 rue de Verdun à Vernon
20.- QUOY Marcel, né le 13/3/20 à Lyon, dt à Vernaux
21.- RAFFESTIN Azazarie, né le 21/1/11 à Rumbligny (Cher), dt à Rumbligny
22.- SAUVAGE Jacques, né le 14/10/23 à Bouttencourt, dt rue d'Abbeville à Bouttencourt
23.- SIMON Maurice, né le 10/10/04 à Laval, dt à Ballots (Mayenne)
24.- TENDAN Maurice, né le 20/3/24 à Dieppe, dt 2 rue Menard à Dieppe (Seine-Inf.)
25.- VARIN Eugène, né le 28/2/00 à Coutances, dt à Coutances
26.- VILI Lucien, né le 30/9/00 à Bourg-la-Reine (Seine) dt 36 rue Camille Desmoulins à Vierzon (Cher)
27.- VIMBERT Julien, né le 7/2/01 au Havre, dt à Pont-Audemer
28.- ZARUDENEC Wasyl, né le 7/3/04 à Hrycewola (Ukraine), dt 6 rue de la Galerie à Corbeil (Seine-et-O.)

2°) Travailleurs n'ayant pas rejoint leur lieu de travail en Allemagne à l'expiration de leur permission.

29.- ABALEA Jean, dt à Plouguerneau (Finistère)
30.- ANTIN Claude, dt 6 rue de la Motte à Chalon-sur-Saône (S.-et-L.)
31.- BAVAREL Charles, dt à Oye-et-Pallet (Doubs)
32.- BERGER Charles, dt 9 rue du Pavillon à Chagny (S.-et-L.)
33.- BOSSERDET Maurice, dt à Blussangeaux par l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs)
34.- BRUNELET Marcel, dt 20 rue Léon Rousselin au Havre (Seine-Inf.)
35.- BRUYSCHE Roger, dt à Warhen par Bergues (Nord)
36.- CAPELAIN Etienne, dt à Cmaon (Somme)
37.- CATTELAIN Paul, dt 10 rue Curie à Walincourt (Nord)
38.- CATTELOIN Albert, dt 9 rue de la Gaydangerie à Wattrelos (Nord)
39.- CHAMPION René, dt à St-Pierre d'Entremont (Orne)
40.- CHAPELLE René, dt à la Canbe (Calvados) ou Vincennes (Seine)
41.- CORBEL Yves, dt à Philo (Côtes-du-Nord)
42.- DENIAUD François, dt à Vigneux-de-Bretagne (Loire-Inf.)
43.- DORMONT Pierre Paul, dt 9 rue Mirebeau à Bourges (Cher)
44.- DOUHERET André, dt à St-Eugène (S.-et-L.)
45.- DOUHERET Jean, dt à St-Eugène (S.-et-L.)
46.- DUPONCHEL Albert, dt 10 rue de Meurchin à Sailly-les-Lannoy (Nord)
47.- DUPONT Aimable, dt à Montabot-par-Pony (Manche)
48.- GAILLARD Gabriel, dt à Mantilly (Orne)
49.- GALLAND Robert, dt à Ligescourt-par-Crécy-en-Ponthieu (Somme)
50.- GAUDIT Clausius, dt à Eclose (Isère)
51.- GODIN André, dt rue Gr. Licret à Moret-sur-Loing (S.-et-M.)
52.- GOULARD Paul, né le 22/12/22 à Marles, dt 1 rue du Trébuchet à Marles
53.- GRESSET François, dt à Lourviers (Doubs)
54.- GROLLEAU Maurice, dt à La Chataigneraie (Vendée)
55.- GUILLOT Christophe, dt 15 rue Ady Morwan, Thierville par Verdun (Meuse)
56.- HAZEBROUCK Lucien, dt à Nieppe (Nord)
57.- HENAFF Guenole, dt à la Chapelle de Graces, Fluguffan Guimper (Finistère)
58.- JOUHUNE Vincent, dt à Noyal-Pontivy (Morbihan)
59.- LAURENCE René, dt à Chapagnole (Jura)
60.- LE CORRE François, dt à St Coazec (Finistère)
61.- LEDUC Fernand, dt Chemin de l'Espau au Mans (Sarthe)
62.- LE GALL Louis Marie, dt à Koeronallan Bignol (Morbihan)
63.- LEGER Paul, dt 27 rue Jules Ferry à Tourlaville (Manche)
64.- LEGRAND Georges, né le 31/7/1923 à Mont des Vents Sassey, dt à Servigny (Meuse)
65.- LERNON Gaston, dt rue Dandencourt à Caudry (Nord)
66.- LEROUXEL Auguste, dt à Carentan (Manche)
67.- LE STUNFF Pierre, Marie, dt à Bubry (Morbihan)
68.- LOIR Maurice, dt à Marolles (Calvados)
69.- LOUIS Martin, Louis, dt Le Ham (Mayenne)
70.- MARESCAUX Jean, dt 41 rue de la Gare à Capelle en Revele (Nord)
71.- NAVARRE Léon, dt à Grattepanche (Somme)
72.- MAYLAN Lazare, né le 26/1/12 à Gronat, dt rue Beauregard à Chatillon-en-Bazois
73.- MESNIN Roger, né le 25/7/04 à Sinnis, dt La Croix Maillot, Chemin de Piquard, Angoulême
74.- MICHEL René, dt à Soulangis (Cher)
75.- MILLE Robert Michel, dt 15 rue Victor-Hugo à Besançon (Doubs)
76.- MILLEBRAND Arthur, dt à Merville (Nord)
77.- MINARD Jean, dt route de Decize à Yzeure (Allier)
78.- MORGAU Victor, né le 20/3/15 à Vivier au Court, dt rue de l'Ecluse à Monzay (Meuse)
79.- PERRIER Pierre, dt 72 Av. Salengro à Montceau-les-Mines (S.-et-L.)
80.- PETTRAMAN Joseph, dt à La Forest-Landerneau (Finistère)
81.- PIRON François, dt à Plonévézel (Finistère)
82.- POLMANC Roland, dt 4 route de Villemandeur à Montargis (Loiret)
83.- POIRIER Louis, dt à St-Aubin-de-Ouais (Manche)
84.- RABS Auguste, dt 25 rue Corneille à Mons-en-Baroeuil (Nord)
85.- RARILLOT Roger, dt à Sammarcolles-la-Goilardrie (Vienne)
86.- RICHARD Henri, dt à Chenaudière-Bonnatable (Sarthe)
87.- ROLLAND Frédérie, dt 11 rue du Cercle à Hérimoncourt (Doubs)
88.- ROUSSEAUX Paul, dt rue Auguste Dorchain à Cambrai (Nord)
89.- ROUX Marius, dt 6 rue du Pont-de-la-Gravière à Chamalières (Puy-de-D.?)
90.- RUFFIER Léon, dt 86 rue Flechambault à Reims (Marne).
91.- SAUNIER André, dt à St-Cauburge (Orne)
92.- SIMON Marcel, dt à Fruille-l'Eguille (Sarthe)
93.- SUHARD Maurice, dt à Voutre-le-Clesnis (Mayenne)
94.- TAPIN Louis, dt à Mesnil-Opac (Manche)
95.- ~~THEURAUD François, dt à La Coiche (S.-et-L.)~~
96.- TOURNIER Eugène, dt 22 Av. Max Metain à Bourg-lès-Valence (Drôme)
97.- TROPE Jean dt à Lecherpel Landeon (I.-et-V.)
98.- VALSER René, dt à Vandoncourt par Dasle (Doubs)
99.- WAGNER Marcel, dt rue du Cilb. Lanny à Bone (Constantine)
100.- ~~WILS Julien, né le 5/9/11 à Ligny-en-Barrois, dt 12 rue Morgesson à St-Mihiel (Meuse)~~
101.- BLU Henri, dt 15 rue P. Lepelletier à Craon (Mayenne)

DESTINATAIRES : Tous services de Police et de Gendarmerie

Diffusé par la Section Signalétique du Fichier Central

DIFFUSION URGENTE DIFFUSION URGENTE DIFFUSION URGENTE DIFFUSION URGENTE

Liste de réfractaires au STO diffusée par la Direction générale de la Police nationale, 11 août 1943

(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

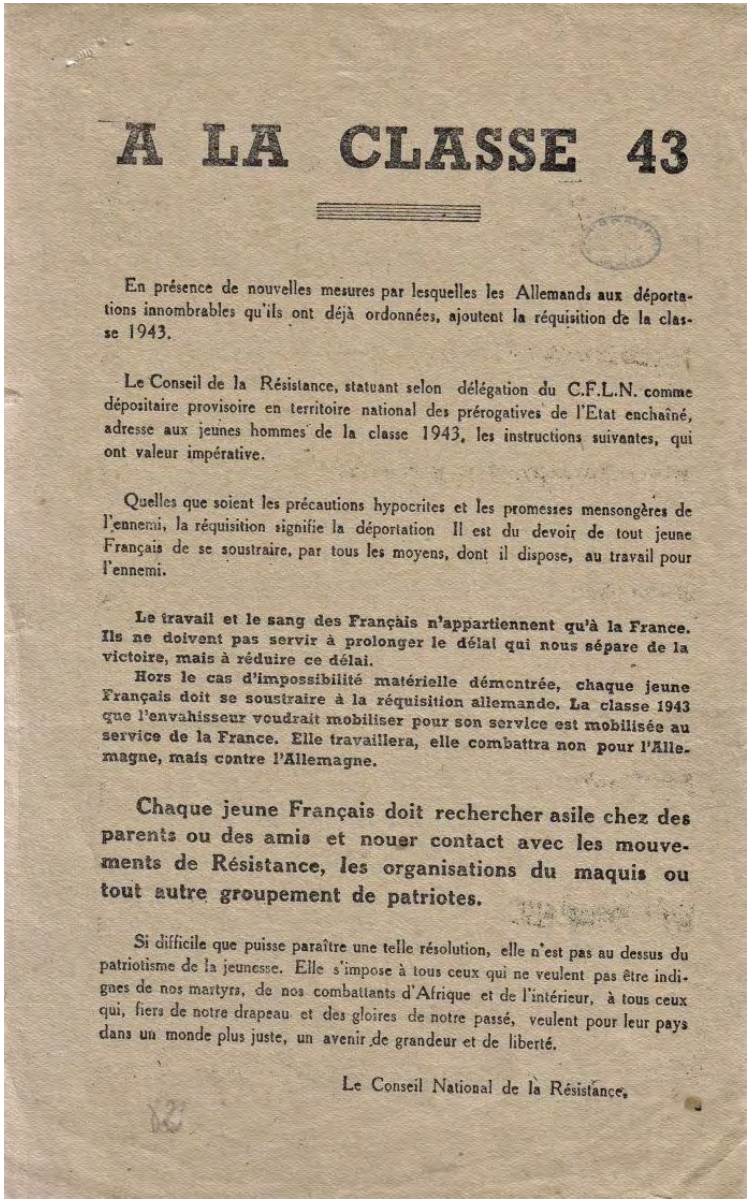

A LA CLASSE 43

En présence de nouvelles mesures par lesquelles les Allemands aux déportations innombrables qu'ils ont déjà ordonnées, ajoutent la réquisition de la classe 1943.

Le Conseil de la Résistance, statuant selon délégation du C.F.L.N. comme dépositaire provisoire en territoire national des prérogatives de l'Etat enchaîné, adresse aux jeunes hommes de la classe 1943, les instructions suivantes, qui ont valeur impérative.

Quelles que soient les précautions hypocrites et les promesses mensongères de l'ennemi, la réquisition signifie la déportation. Il est du devoir de tout jeune Français de se soustraire, par tous les moyens, dont il dispose, au travail pour l'ennemi.

Le travail et le sang des Français n'appartiennent qu'à la France. Ils ne doivent pas servir à prolonger le délai qui nous sépare de la victoire, mais à réduire ce délai.

Hors le cas d'impossibilité matérielle démontrée, chaque jeune Français doit se soustraire à la réquisition allemande. La classe 1943 que l'envahisseur voudrait mobiliser pour son service est mobilisée au service de la France. Elle travaillera, elle combattra non pour l'Allemagne, mais contre l'Allemagne.

Chaque jeune Français doit rechercher asile chez des parents ou des amis et nouer contact avec les mouvements de Résistance, les organisations du maquis ou tout autre groupement de patriotes.

Si difficile que puisse paraître une telle résolution, elle n'est pas au dessus du patriotisme de la jeunesse. Elle s'impose à tous ceux qui ne veulent pas être indignes de nos martyrs, de nos combattants d'Afrique et de l'intérieur, à tous ceux qui, fiers de notre drapeau et des gloires de notre passé, veulent pour leur pays dans un monde plus juste, un avenir de grandeur et de liberté.

Le Conseil National de la Résistance.

Tract du Conseil national de la Résistance
à destination des requis du STO, été 1943
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Papillon du Comité d'Action
contre la Déportation,
à destination des étudiants, 1943,
(coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

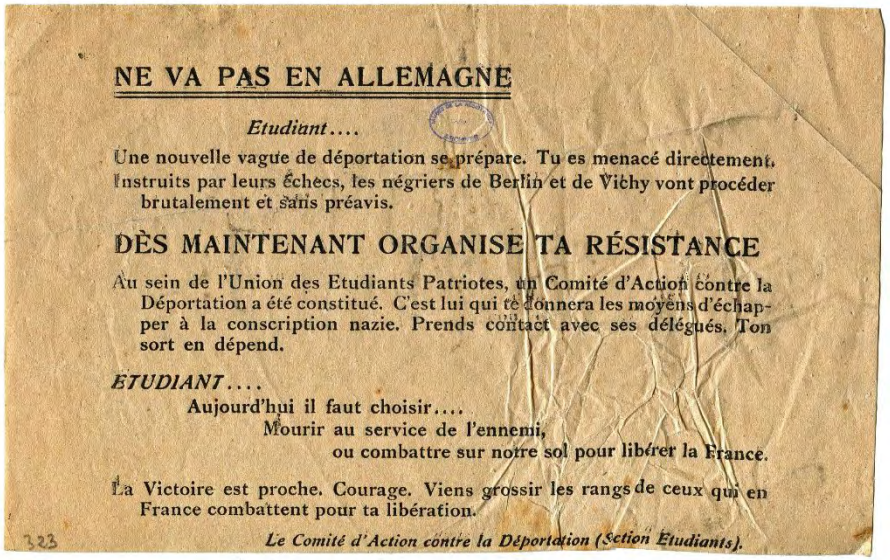

NE VA PAS EN ALLEMAGNE

Etudiant....

Une nouvelle vague de déportation se prépare. Tu es menacé directement. Instruits par leurs échecs, les négriers de Berlin et de Vichy vont procéder brutalement et sans préavis.

DÈS MAINTENANT ORGANISE TA RÉSISTANCE

Au sein de l'Union des Etudiants Patriotes, un Comité d'Action contre la Déportation a été constitué. C'est lui qui te donnera les moyens d'échapper à la conscription nazie. Prends contact avec ses délégués. Ton sort en dépend.

ETUDIANT....

Aujourd'hui il faut choisir....
Mourir au service de l'ennemi,
ou combattre sur notre sol pour libérer la France.

La Victoire est proche. Courage. Viens grossir les rangs de ceux qui en France combattent pour ta libération.

Le Comité d'Action contre la Déportation (Section Etudiants).

323

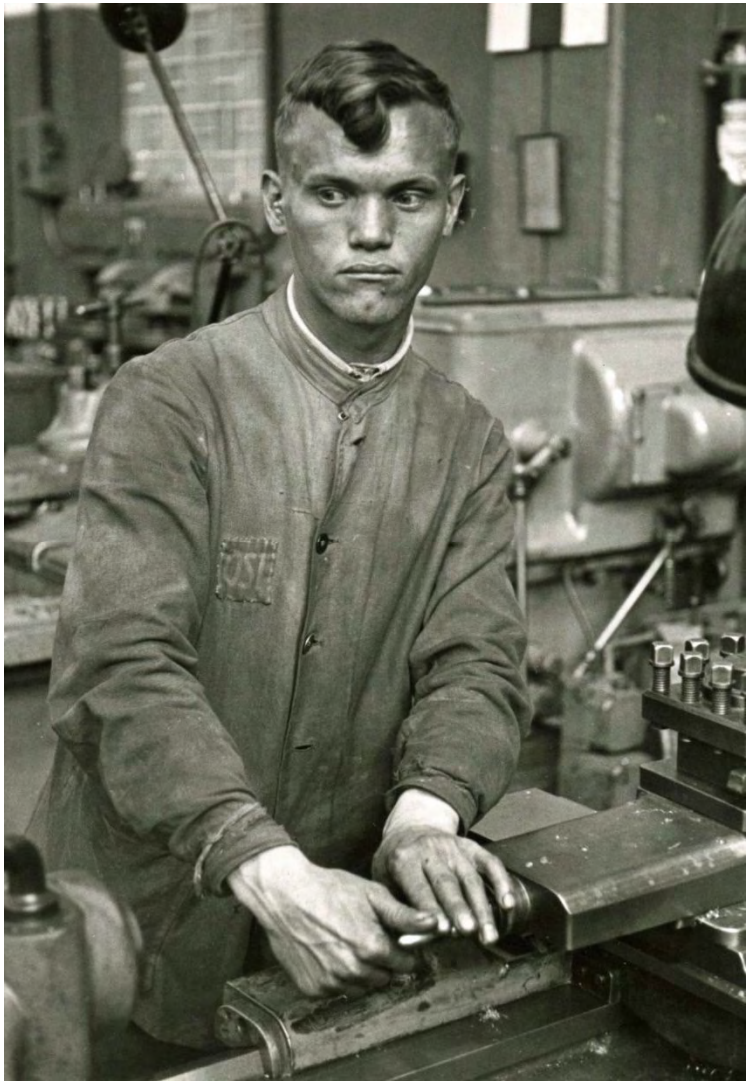

Travailleurs de l'Est (*Ostarbeiterin* et *Ostarbeiter*) en Allemagne, 1943
(coll. DHM-Berlin et Bundesarchiv)

Détenus travaillant dans un atelier de montage du camp de Dora
(coll. Mémorial de Dora)

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Conclusion

Le sac à pain de Geneviève de Gaulle

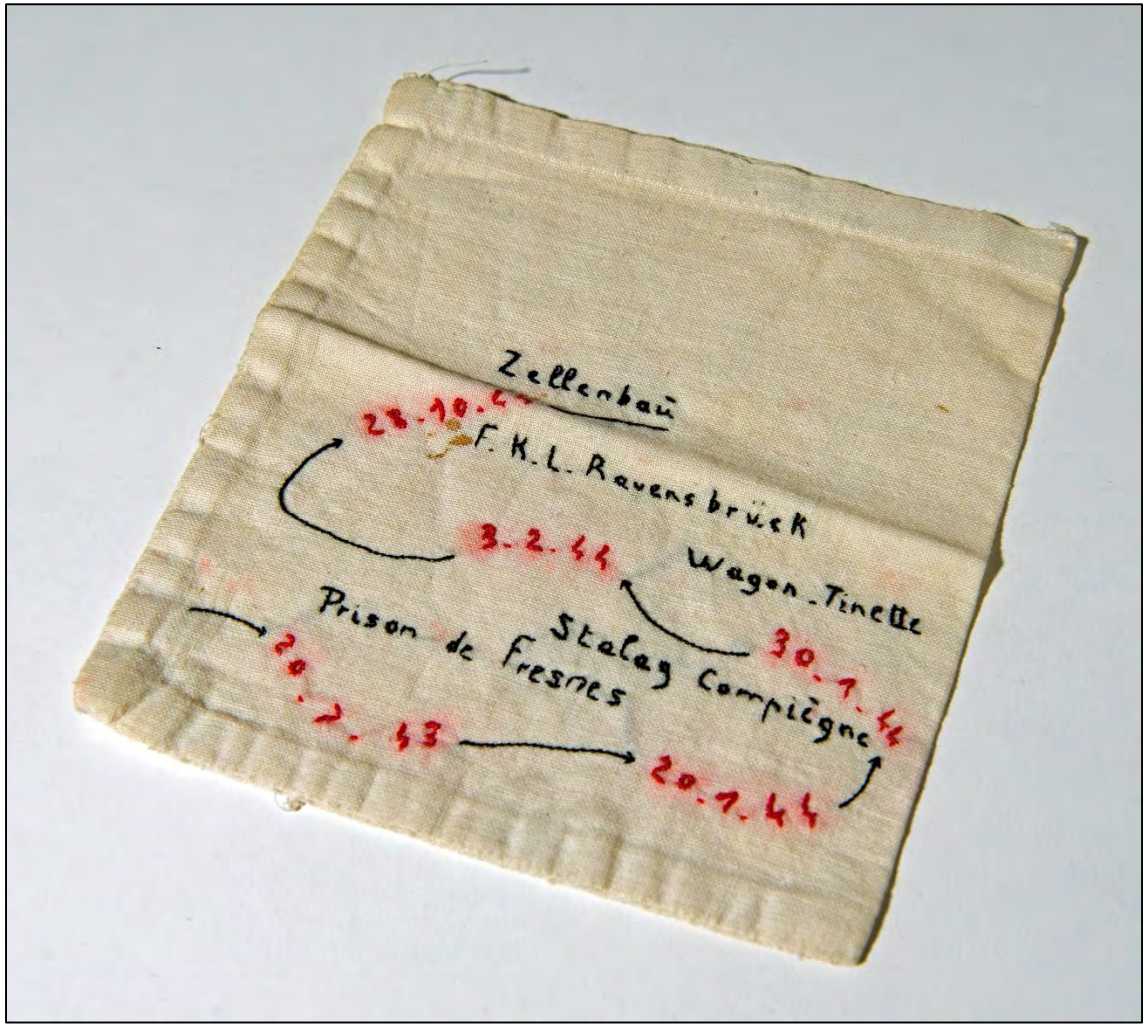

Sac à pain de Geneviève de Gaulle, confectionné et brodé au camp de Ravensbrück
(coll. Musée de la Résistance nationale / don de la famille Anthonioz-de Gaulle,
dépôt des Archives nationales)

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

CNRD 2019

répressions et déportations
en France et en Europe
1939-1945
espaces et histoire

Amis de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation
Délégation de Loire-Atlantique

Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant AMRC

académie Nantes

direction des services départementaux de l'éducation nationale
Loire-Atlantique

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

CNRD 2019

Pour en savoir plus

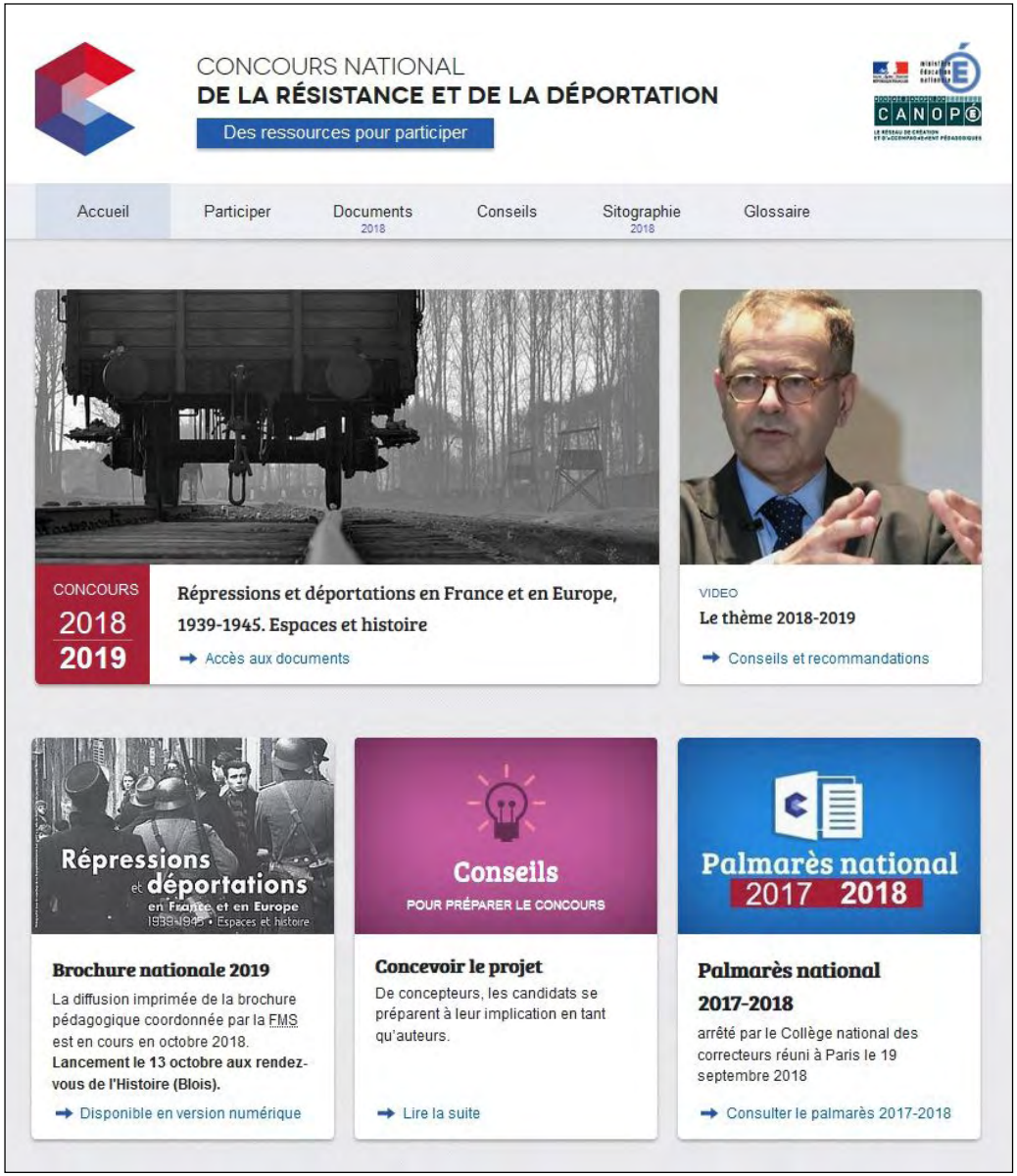

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

www.reseau-canope.fr/cnrd

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Le site de la Fondation
pour la Mémoire de la Shoah
www.fondationshoah.org

Fondation pour la Mémoire de la Shoah

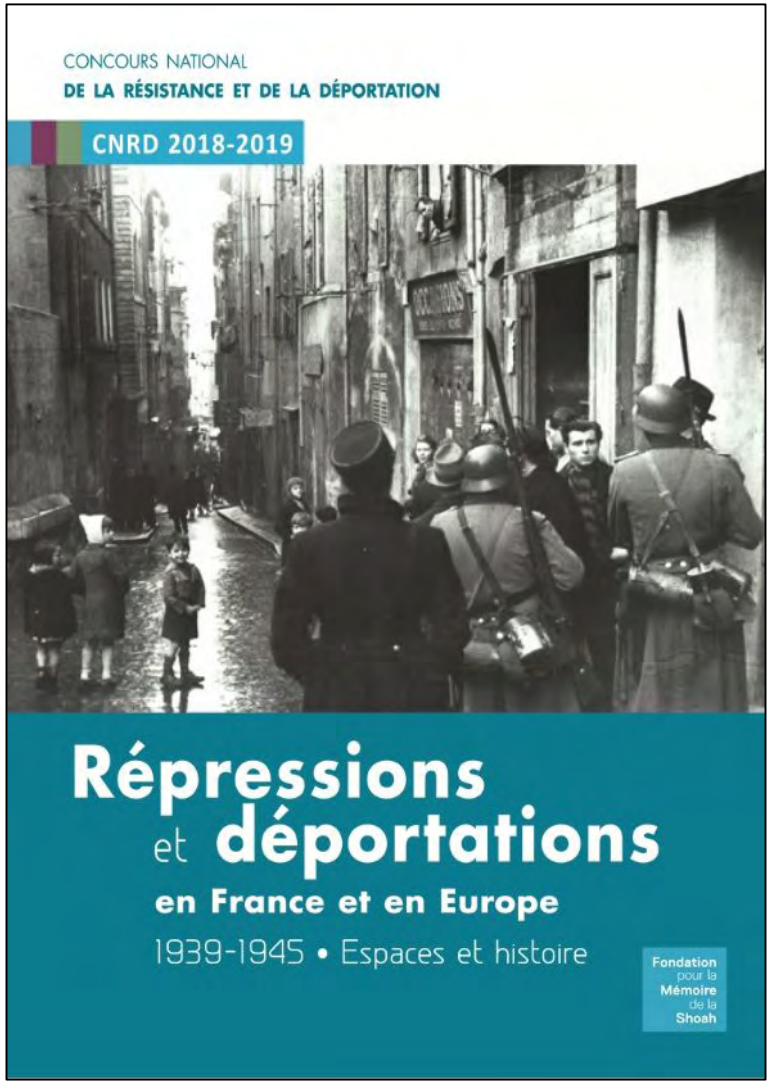

Dossier national
piloté par la Fondation
pour la Mémoire de la Shoah
téléchargeable sur le portail national du CNRD

CONCOURS NATIONAL

DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Dossier départemental piloté par l'AMRC

téléchargeable sur le site des Amis du Musée de la Résistance de Chateaubriant

musee-resistance-chateaubriant.fr

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Le site du Musée
de la Résistance nationale

www.musee-resistance.com

éléments complémentaires
dans la rubrique CNRD

Dossier *Résistance*
du Musée de la Résistance nationale
téléchargeable sur le portail national du CNRD

Résistance 18/19

BULLETIN PÉDAGOGIQUE ANNUEL

« NE JETEZ PAS CE JOURNAL, FAITES-LE CIRCULER »

Ce bulletin vient en appui des ressources mises en ligne sur le site du MRN accessible à l'adresse suivante : www.musee-resistance.com

REPRESSIONS ET DEPORTATIONS
EN FRANCE ET EN EUROPE 1939-1945

Sac à pain de Geneviève de Gaulle, confectionné et brodé au camp de Ravensbrück, 1944
(Musée de la Résistance nationale / don de la famille Anthonioz-de Gaulle, dépôt des Archives nationales)

LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE EST PARTENAIRE DU PORTAIL NATIONAL DU CNRD (WWW.RESEAU-CANOPE.FR/CNRD)

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Résistance 10/11

BULLETIN PÉDAGOGIQUE ANNUEL

Édité par le Musée de la Résistance nationale et le CRDP de l'académie de Créteil dans le cadre de la préparation du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

« NE JETEZ PAS CE JOURNAL, FAITES-LE CIRCULER »

"DANS LA NUIT, LA LIBERTÉ..."

LA RÉPRESSION DE LA RÉSISTANCE EN FRANCE PAR LES AUTORITÉS D'OCCUPATION ET LE RÉGIME DE VICHY.

Chant des Partisans

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux
sur nos plaines?
Ami, entends-tu les cris sourds du pays
qu'on enchaîne?
Ohé partisans, ouvriers et paysans,
c'est l'alarme!
Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang
et des larmes!

Montez de la mine, descendez des collines,
camarades!
Sortez de la paille les fusils, la mitraille,
les grenades!
Ohé les tueurs, à la balle et au couteau
tuez vite!
Ohé saboteur, attention à ton fardeau,
dynamite!

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons,
pour nos frères!
La haine à nos trousses, et la faim qui nous pousse,
la misère...
Il y a des pays où les gens au creux des lits
font des rêves...
Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue,
nous on crève!

Ici, chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait,
quand il passe...
Ami, si tu tombes, un ami sort de l'ombre
à ta place...
Demain du sang noir, séchera au grand soleil
sur les routes!
Siffez, compagnons, dans la nuit la liberté
nous écoute...

Sur une idée d'Anna Marly, paroles de Joseph Kessel
et Maurice Druon, musique d'Anna Marly, Londres, 1943

Résistance 13/14

BULLETIN PÉDAGOGIQUE ANNUEL

Ce bulletin vient en appui des ressources mises en ligne sur le portail national du CNRD accessible à l'adresse suivante: WWW.CNDP.FR/CNRD

« NE JETEZ PAS CE JOURNAL, FAITES-LE CIRCULER »

DOSSIER PÉDAGOGIQUE RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CRDP) DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Les dossiers *Résistance*
des années précédentes
téléchargeables sur le site du MRN

CONCOURS NATIONAL

DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

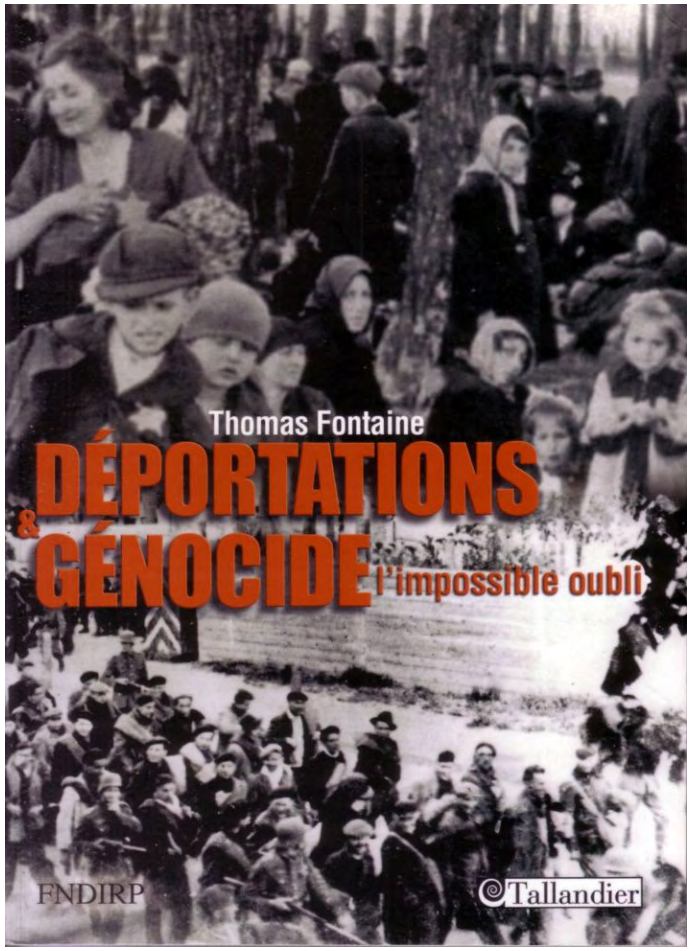

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

CNRD 2019

répressions et déportations
en France et en Europe
1939-1945
espaces et histoire

Amis de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation
Délégation de Loire-Atlantique

Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant AMRC

académie Nantes

direction des services départementaux de l'éducation nationale
Loire-Atlantique

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

CNRD 2019

répressions et **déportations**
en **France** et en **Europe**
1939-1945
espaces et **histoire**

ARCHIVES
SEINE-ET-MARNE

CANOPÉ
CRÉTEIL ÎLE-DE-FRANCE

académie Créteil
direction des services départementaux de l'éducation nationale Seine-et-Marne
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

CNRD 2019

répressions et **déportations**
en **France** et en **Europe**
1939-1945
espaces et **histoire**

ARCHIVES
SEINE-ET-MARNE

CANOPÉ
CRÉTEIL ÎLE-DE-FRANCE

académie Créteil
direction des services départementaux de l'éducation nationale Seine-et-Marne
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

CNRD 2019

répressions et **déportations** en **France** et en **Europe** 1939-1945 **espaces** et **histoire**

VAL de MARNE Le département

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation
Délégation du Val-de-Marne

académie Créteil
direction des services départementaux de l'éducation nationale Val-de-Marne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

MRN
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

CNRD 2019

—

répressions et **déportations**
en **France** et en **Europe**
1939-1945
espaces et **histoire**

académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amis de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation
Délégation des Hauts-de-Seine